



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

43<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 2<sup>e</sup> SESSION

---

# Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

TÉMOIGNAGES

**NUMÉRO 027**

Le lundi 3 mai 2021

---

Présidente : Mme Salma Zahid





## Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

Le lundi 3 mai 2021

• (1535)

[Traduction]

**La présidente (Mme Salma Zahid (Scarborough-Centre, Lib.)):** Bonjour à tous. Je déclare la séance ouverte.

Bienvenue à la 27<sup>e</sup> séance du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de la Chambre des communes.

Le Bureau de régie interne exige que les membres du Comité adhèrent aux protocoles sanitaires suivants. Veuillez vous tenir à une distance physique d'au moins deux mètres des autres; porter un masque non médical à moins d'être assis et préférablement en tout temps, y compris en position assise; maintenir une hygiène adéquate des mains en utilisant le désinfectant fourni à cette fin dans la pièce du Comité; et vous laver les mains régulièrement avec du savon. À titre de présidente, je veillerai au respect de ces mesures. Je vous remercie tous de votre collaboration.

La séance d'aujourd'hui se déroule en format hybride, conformément à l'ordre pris par la Chambre le 25 janvier 2021. Je voudrais énoncer quelques règles à suivre.

Des services d'interprétation sont offerts au cours de la présente séance. Vous pouvez parler dans la langue officielle de votre choix. Au bas de votre écran, vous pouvez choisir d'entendre le parquet, l'anglais ou le français. Avec la dernière version de Zoom, vous n'avez pas à sélectionner un canal correspondant à la langue avant de parler. Si vous souhaitez intervenir, utilisez la fonction « lever la main » qui se trouve dans la barre d'outils.

Rappelez-vous que toutes les observations doivent s'adresser à la présidence. Quand vous ne parlez pas, votre micro devrait être désactivé. Le greffier du Comité et moi-même gérons la liste des membres qui veulent intervenir.

Sur ce, le Comité reprend son étude de l'étude d'impact sur le marché du travail dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires.

J'aimerais accueillir nos témoins qui comparaissent devant le Comité aujourd'hui. Je remercie tous les témoins qui se sont joints à nous aujourd'hui.

Aujourd'hui, dans notre premier groupe d'intervenants, nous entendons Marie-France MacKinnon, vice-présidente, Affaires publiques et communications, qui représente le Conseil des viandes du Canada. Nous entendons également Stéphanie Poitras, directrice générale, et Édith Laplante, directrice, Ressources humaines, représentantes d'Aliments Asta Inc. Les derniers témoins du groupe seront Ryan Koeslag, vice-président exécutif, et Janet Krayden, experte en main-d'œuvre, qui représentent l'Association des champignonnistes du Canada.

Les témoins auront cinq minutes pour présenter leur déclaration liminaire. S'il y a plus d'un témoin pour une organisation particulière, les membres peuvent partager ces cinq minutes avec leurs collègues.

Nous allons commencer par le Conseil des viandes du Canada et nous entendrons Marie-France MacKinnon, vice-présidente, Affaires publiques et communications.

La parole est à vous. Veuillez commencer. Vous avez cinq minutes pour votre déclaration liminaire.

**Mme Marie-France MacKinnon (vice-présidente, Affaires publiques et communications, Conseil des viandes du Canada):** Merci beaucoup d'avoir invité le Conseil des viandes du Canada à témoigner aujourd'hui.

Nous représentons des emballeurs et des transformateurs de viande inspectés par le gouvernement fédéral dans l'ensemble du Canada. Nos travailleurs essentiels nous ont permis de continuer de nous alimenter tout au long de la pandémie. Cela, nous le devons en grande partie aux nombreux travailleurs étrangers temporaires qui travaillent dans nos usines.

Mesdames et messieurs, les emplois dans le secteur de la transformation de la viande n'ont rien de temporaire. Nos emplois sont à temps plein, permanents et presque tous syndiqués; or, nous avons un programme qui s'appelle « temporaire ». Je sais que vous en avez déjà entendu parler.

Actuellement, nous comptons plus de 4 000 postes de dépeçage vides dans nos usines de l'ensemble du Canada. Ce n'est en fait qu'un aperçu, compte tenu du fait que nous n'avons sondé qu'environ une douzaine de membres. Ce chiffre a augmenté par rapport aux 1 600 postes que nous avions il y a deux ans. Dans certaines usines, nous avons un taux de postes vacants de plus de 20 %.

Je mets au défi toute autre industrie ou tout autre secteur de comparer le travail et les efforts énormes que nos transformateurs de viande font pour le recrutement et la rétention aux leurs. Leurs efforts vont au-delà du recrutement de Canadiens; pourtant, nous faisons toujours face à cette pénurie.

Nos transformateurs de viande payent d'excellents salaires, et ce sont tous des postes syndiqués. Les bouchers peuvent commencer au salaire minimum, mais ils peuvent finir par gagner 28 \$ l'heure. Les superviseurs peuvent gagner entre 49 000 \$ et 85 000 \$. Je le répète, tous les salaires sont approuvés par le syndicat. Malgré tous nos efforts, nous sommes aux prises avec cette pénurie de main-d'œuvre.

Croyez-moi, chaque transformateur de viande au pays n'aimerait rien de plus que d'embaucher des Canadiens. Vous pouvez imaginer comment cela permettrait d'alléger le fardeau financier et les contraintes de temps. Les Canadiens ne veulent juste pas travailler dans des usines de viande. Même les gens de notre principal programme de boucherie du pays, au Olds College, en Alberta, nous l'ont dit. Leurs étudiants ne veulent pas faire de stages chez nous ni ne veulent accepter nos emplois.

Nous n'avons pas le choix: nous devons utiliser le programme des travailleurs étrangers temporaires. C'est le seul moyen de placer des bouchers dans les régions rurales du Canada pour les usines de transformation de la viande. J'aimerais souligner que chaque travailleur temporaire à qui nous donnons une voie vers la résidence permanente reste dans le milieu rural du Canada avec nos employeurs depuis plus de 10 ans. Nos recherches le démontrent.

Les options en matière d'immigration pour nos travailleurs, dont les compétences et l'expérience en découpage de la viande ne sont pas reconnues par le ministère de l'Immigration, sont extrêmement limitées.

Nous avons un problème lié au plafonnement. Le plafond, comme vous le savez tous, s'applique à nous. Nous pouvons uniquement embaucher un maximum de 10 %. Ce n'est rien. Il faudrait peut-être 20 % pour pourvoir les postes vacants. Pour les usines dont le taux de postes vacants se situe à 20 %, avec un plafond situé à 10 %... Vous voyez comment les chiffres ne concordent pas. Cela vise juste à combler les postes vacants actuels et le roulement du personnel. Cela ne comprend pas de plans d'expansion.

Nous ne sommes pas autorisés à utiliser d'autres programmes, parce que nos travailleurs ne sont pas admissibles au programme Entrée express ou au Programme des candidats des provinces, qui sont axés principalement sur l'éducation universitaire, et non pas les compétences en découpage des viandes. Ce n'est pas juste pour nos transformateurs de viande et pour les consommateurs canadiens. Cela limite notre capacité d'avoir une protéine fabriquée au Canada. Cela veut dire que plus de viande est transformée aux États-Unis et dans d'autres pays. Nous faisons venir un plus grand nombre d'importations alimentaires au Canada.

Si vous pouvez imaginer une cargaison de bœuf ou de porc qui est expédiée à l'étranger dans un autre pays, vous pouvez aussi bien imaginer que, dans cette cargaison et dans cette boîte, il y a des emplois, la croissance rurale, la croissance économique et le PIB. Nous n'exportons pas seulement de la viande. Nous envoyons des emplois dans d'autres pays, alors que nous pourrions en fait effectuer ces coupes à valeur ajoutée au Canada. Les usines pourraient prendre de l'expansion. Ce plafond limite vraiment notre capacité de transformation et le potentiel de croissance de notre secteur.

Nous sommes reconnaissants envers le Programme pilote sur l'immigration alimentaire dont nous avons pu faire un lancement il y a un an, mais cela ne fonctionne tout simplement pas. Des demandes limitées ont été traitées. Nous tentons de régler des problèmes depuis un an. Heureusement, nous avons eu une bonne réunion avec le ministre et nous avons un groupe de travail qui se penche là-dessus.

• (1540)

**La présidente:** Je suis désolée de vous interrompre, madame MacKinnon. Pourriez-vous déplacer un peu le microphone vers le haut?

Merci. Veuillez reprendre.

**Mme Marie-France MacKinnon:** Tout revient à la question du plafonnement. Après quatre mois, nous voulons que nos travailleurs soient retirés de l'effectif plafonné, pour que nous n'ayons plus à faire face à des renouvellements de l'EIMT et à des prolongations des permis de travail. Nous espérons que cela fera l'objet d'un examen, mais l'essentiel, c'est que nous avons perdu une année dans un programme pilote de trois ans.

Nous avons reçu un excellent soutien de tous les partis. Ce n'est pas une question partisane. C'est une question économique pour le Canada. Le fait de nous accorder une plus grande flexibilité avec ce plafond est simplement une bonne politique publique. Le Canada a établi une cible ambitieuse pour faire croître ses exportations agroalimentaires afin qu'elles atteignent 75 milliards de dollars d'ici 2025. Les transformateurs de viande sont bien placés pour contribuer à l'atteinte de cet objectif, mais l'obstacle est notre plafond.

Merci.

**La présidente:** Merci, madame MacKinnon.

Nous allons maintenant passer à Aliments Asta Inc. Nous allons demander à Mme Poitras, la directrice générale, de bien vouloir commencer.

Vous aurez cinq minutes. Vous pouvez partager le temps avec votre collègue.

[Français]

**Mme Stéphanie Poitras (directrice générale, Aliments Asta Inc.):** Merci, madame la présidente.

Bonjour, tout le monde. Merci de m'avoir invitée aujourd'hui.

Je vais m'exprimer en français, parce que je vais pouvoir vous en dire plus en moins de temps. Je parle un peu anglais, mais pas parfaitement.

Aliments Asta est une entreprise familiale qui compte 500 employés. Nous faisons l'abattage et la première transformation du porc. Nous ne faisons pas de deuxième transformation. Nous vendons nos produits à des distributeurs, à de grandes chaînes d'épicerie et à des entreprises de deuxième transformation, mais entre 60 et 65 % de notre production est exportée vers 35 pays. Donc, une grande partie de notre production est envoyée dans plusieurs pays du monde.

Nous avons aussi investi dans la production porcine. En fait, 50 % des porcs qui viennent chez Aliments Asta proviennent de fermes auxquelles nous sommes associés. Nous avons aussi investi dans une meunerie, dans une entreprise de transport de viande réfrigérée et dans plusieurs maternités. Ces investissements ont permis d'assurer la pérennité d'Aliments Asta.

Comme je l'ai dit plus tôt, Aliments Asta est une entreprise familiale. Mon père l'a bâtie après avoir racheté les installations d'une entreprise qui avait fait faillite en 1982. Au début, on traitait environ 300 bêtes par jour. Maintenant, on traite 4 100 porcs par jour. C'est donc vraiment une belle entreprise. Mon père est un visionnaire et il est en train de nous passer le flambeau. Mon frère et moi avons pris la relève et le transfert est terminé.

C'est donc une entreprise qui pourrait vraiment être florissante, mais, malheureusement, le manque de main-d'œuvre est très stressant pour moi. L'avenir me stresse beaucoup. Ce n'est pas parce que l'entreprise n'est pas en bonne santé financière ou parce qu'elle n'a pas fait de bons investissements; c'est plutôt en raison du manque de main-d'œuvre. En ce moment, je dois jeter de la viande à la poubelle parce que je manque de main-d'œuvre. Je dois jeter beaucoup d'abats et de gras, et parfois même des têtes, parce que je n'ai pas assez de main-d'œuvre. Je perds environ 3 millions de dollars par mois. Ce n'est pas par année, mais par mois: c'est 3 millions de dollars par mois que je jette à la poubelle. Nous faisons face à un défi.

Chez Aliments Asta, nous prenons soin de nos employés. Nous sommes une entreprise familiale. Je connais le nom de tous mes employés, même si j'en ai 500, parce que je travaille avec eux depuis que je suis toute petite. Nous avons beaucoup d'employés canadiens, et je veux continuer à en avoir. Comme le disait Mme MacKinnon, que je connais bien, cela coûte très cher d'aller chercher des immigrants pour travailler chez nous. Ce n'est donc pas la première option chez Aliments Asta, mais ce sont eux qui nous ont sauvés jusqu'à présent.

Je vous avoue être très stressée par ce qui nous attend dans les prochaines années, et même cet été. C'est tellement grave, que je ne sais même pas si je serai capable de maintenir la production chaque jour cet été. Il va peut-être falloir que je ralentisse ma chaîne de production. Pendant ce temps, il y a des porcs qui s'accumulent dans les porcheries. C'est une situation très stressante pour les producteurs aussi.

Dans le Bas-Saint-Laurent, nous sommes plusieurs grandes entreprises dans le même secteur. Nous sommes loin des grands centres, où se trouvent la plupart des immigrants. Nous ne pouvons pas faire venir des gens de Montréal ou de Québec par autobus pour venir travailler ici. Ce n'est pas intéressant pour eux de s'éloigner de leur famille et de faire quatre heures et demie de route, ou neuf heures pour l'aller-retour.

• (1545)

**Mme Édith Laplante (directrice, Ressources humaines, Aliments Asta Inc.):** Excusez-moi.

Monsieur le président, nous disposons de cinq minutes pour les deux, n'est-ce pas?

[Traduction]

**La présidente:** Oui. Il vous reste une minute et quelques secondes.

[Français]

**Mme Stéphanie Poitras:** Je vais conclure là-dessus. Il y a plusieurs grandes entreprises dans plusieurs grands secteurs, donc nous avons besoin de beaucoup de main-d'œuvre.

Je cède la parole à Mme Laplante.

**Mme Édith Laplante:** Je vous remercie beaucoup.

Excusez-moi de vous avoir interrompue, madame Poitras.

Bonjour à tous. J'essaierai d'être brève.

Malgré tous nos efforts de recrutement constants et novateurs, nous manquons de main-d'œuvre. Le Programme des travailleurs étrangers temporaires est notre solution de dernier recours, mais ce n'est pas suffisant pour régler nos problèmes de main-d'œuvre. Cela

freine notre développement et complique la tâche d'assurer le roulement des employés réguliers et de gérer les départs à la retraite.

Notre recommandation principale porte sur la limite de travailleurs étrangers temporaires que nous pouvons embaucher. C'est la base du problème, comme nous l'avons indiqué dans le mémoire que nous vous avons fourni. Nous savons que les postes liés à l'agriculture primaire bénéficient d'une dispense de la limite. Or, nous croyons que les activités d'abattage sont une continuité logique de l'agriculture primaire. Sans élevage, il n'y a pas d'abattage et, sans abattage, il n'y a pas d'élevage. Nous voudrions donc, nous aussi, bénéficier de cette dispense de la limite.

Si jamais ce n'était pas possible, nous aimerions vraiment que la limite actuelle de 10 % soit augmentée à 20 %, ou même à 30 %. Cela nous aiderait à assurer non seulement la pérennité de l'entreprise et la continuité de ses activités, mais aussi son développement.

Par ailleurs, la sélection permanente des travailleurs étrangers temporaires est un problème au Québec, parce que le programme pilote exclut les travailleurs étrangers temporaires du Québec. Je souligne que 80 % de nos employés qui sont des travailleurs étrangers temporaires aimeraient obtenir la résidence permanente, mais nous aimerions que...

[Traduction]

**La présidente:** Je suis désolée de vous interrompre, madame Laplante. Votre temps est écoulé. Vous aurez une autre occasion de vous exprimer lorsque nous passerons à notre série de questions.

Nous allons maintenant entendre l'Association des champignonnistes du Canada. Nous allons commencer par M. Koeslag, vice-président exécutif.

Vous avez cinq minutes, et vous pouvez partager votre temps avec Mme Krayden.

**M. Ryan Koeslag (vice-président exécutif, Association des champignonnistes du Canada):** Excellent. Merci beaucoup. Merci de nous permettre de nous adresser au Comité aujourd'hui.

L'industrie du champignon est un secteur à forte concentration de main-d'œuvre. Cela tient en partie au fait que les champignons doublent de taille chaque jour. Ils doivent être récoltés de façon continue. Nos champignons poussent dans des installations au climat contrôlé dans des fermes de partout au Canada. Nous contribuons à hauteur de presque un milliard de dollars à l'économie canadienne et créons près de 4 000 emplois permanents à temps plein. Nous employons 900 travailleurs dans le cadre du volet de l'agriculture pour les travailleurs étrangers temporaires lorsque nous n'arrivons pas à trouver de Canadiens.

Les champignonnistes du Canada sont à la fine pointe de la technologie. Nous utilisons des technologies de pointe pour cultiver les meilleurs champignons au monde. Pour cette raison, et en raison de nos travailleurs passionnés, nous nous situons au quatrième rang des cultures d'exportation du Canada. Nous sommes en fait le deuxième exportateur de champignons en importance au monde au chapitre de la valeur.

Notre rapport montre que nos champignonnistes peuvent gagner jusqu'à 29 \$ l'heure. Les superviseurs gagnent entre 35 000 \$ et 80 000 \$. Ce sont des salaires concurrentiels. Ce n'est pas de la main-d'œuvre bon marché.

Nos champignonnières recrutent constamment; or, nous avons un taux de postes vacants de 20 %, malgré tous nos efforts. Nous avons un problème permanent, mais nous sommes forcés d'utiliser le Programme des travailleurs étrangers temporaires, qui est très coûteux. Les recherches montrent que le coût frôle les 8 500 \$ par travailleur pour faire venir nos travailleurs étrangers temporaires, et en raison de la COVID-19, nous croyons que ces coûts sont encore plus élevés maintenant.

Nous devons continuer d'utiliser les travailleurs étrangers temporaires pour pourvoir ces postes vacants pour le secteur de l'alimentation, parce que l'industrie et nos travailleurs n'ont pas le même accès aux programmes d'immigration que d'autres secteurs. Pour les champignonnières, un des principaux obstacles à l'immigration pour nos travailleurs, ce sont les critères relatifs à l'éducation qui sont prévus dans le programme Entrée express du gouvernement fédéral et appliqués à nombre des programmes des candidats des provinces.

Je vais céder la parole à Mme Krayden.

• (1550)

**Mme Janet Krayden (experte en main-d'oeuvre, Association des champignonnières du Canada):** Merci, monsieur Koeslag.

La principale chose que les champignons et la transformation de la viande ont en commun, c'est que nos deux industries fournissent des emplois permanents à temps plein. Pour le secteur des champignons, nous sommes très enthousiasmés à l'idée de travailler au Programme pilote sur l'immigration agroalimentaire avec l'industrie de transformation de la viande. Pour nous, il s'agit d'une nouvelle reconnaissance et de l'inclusion de l'agriculture au sein de la stratégie canadienne de l'immigration.

Nous espérons que, avec le ministre Mendicino et le soutien du Comité, nous pourrions régler des problèmes afin de permettre à un plus grand nombre de travailleurs d'y accéder.

Nous avons rencontré des représentants du ministère vendredi et sommes très heureux des progrès réalisés dans certains domaines clés. Je tiens aussi à féliciter Katie Alexander de Service Canada et son ministère concernant les EIMT. Ils ont vraiment transformé le ministère. C'est vraiment utile pour les travailleurs agricoles et les agriculteurs.

Nous sommes fiers de notre main-d'œuvre dans l'industrie du champignon, et cela va des cueilleurs de premier échelon, qui ont besoin d'une formation de six mois ou plus, jusqu'aux cultivateurs, qui connaissent la science du sol et le compost. Malheureusement, ce type d'éducation sur la ferme n'est pas reconnu par le ministère de l'Immigration.

Le ministère nous a dit vendredi qu'il ne peut nous aider en nous fournissant ce dont nous avons besoin afin de rendre l'évaluation de l'éducation plus flexible durant la COVID pour nos travailleurs. C'est pourquoi nous demandons maintenant l'ouverture d'une voie d'immigration additionnelle au sein du Programme pilote sur l'immigration agroalimentaire, où l'on reconnaîtrait deux ans d'expérience en usine et sur les fermes canadiennes, grâce à une formation en cours d'emploi valable que les travailleurs reçoivent, pour remplacer les critères relatifs à l'éducation. Nous savons que c'est possible, parce que la nouvelle voie vers le programme de résidence permanente pour les 90 000 travailleurs ne renferme aucun critère relatif à l'éducation.

Nous nous demandons pourquoi nous ne pouvons pas essayer quelque chose de semblable au sein du Programme pilote sur l'immigration agroalimentaire pour voir si nous pouvons combler nos 2 750 places.

Nous sommes reconnaissants du fait que nos occupations fassent partie du programme de résidence permanente — les nouveaux 90 000 travailleurs. Les inscriptions à ce nouveau programme se feront toutefois très rapidement, et nos travailleurs ne sont pas habiles pour ce qui est d'accéder à ces programmes.

Nous ne voulons pas voir d'échéanciers pour le programme principal des travailleurs étrangers temporaires ou notre programme pilote sur l'agriculture qui soient négativement touchés par le nouveau programme de résidence permanente. C'est parce que nous devons déjà composer avec des problèmes liés aux permis de travail pour le volet de l'agriculture au sein du Programme des travailleurs étrangers temporaires. Il doit y avoir une amélioration et une présélection des prolongations des permis de travail dans le domaine de l'immigration pour nos travailleurs agricoles déjà au Canada, parce que le processus peut parfois durer de six à neuf mois.

Nous remercions le ministère de nous fournir de l'aide au cas par cas, mais nous avons beaucoup de cas. Les récentes prolongations des délais ont permis quelques améliorations. Nous continuons de demander un délai de 30 jours pour nos renouvellements et nos prolongations, afin que nos travailleurs étrangers temporaires ne se retrouvent pas avec un statut implicite et perdent leur numéro d'identification personnel, quelque chose qui arrive. Ils travaillent pour mettre de la nourriture sur votre table et sur la mienne.

• (1555)

**La présidente:** Je suis désolée de vous interrompre, madame Krayden, mais votre temps est écoulé. Vous aurez une autre occasion de parler lorsque nous passerons à la série de questions.

**Mme Janet Krayden:** En fait, j'ai terminé. Merci.

**La présidente:** Nous allons maintenant passer à notre première ronde de questions.

Monsieur Allison, vous avez six minutes.

**M. Dean Allison (Niagara-Ouest, PCC):** Merci beaucoup, madame la présidente.

Je vais commencer par Mme MacKinnon.

On ne cesse de le répéter. Ce n'est pas la première fois, et vous n'êtes pas le premier témoin à dire: « Écoutez. Nous pourrions faire tellement mieux en tant qu'industrie si seulement nous avions de la main-d'œuvre. »

Je suis toujours étonné. En tant que pays qui fabrique beaucoup de produits bruts, je trouve toujours scandaleux que nous n'augmentions pas notre production à valeur ajoutée, en ce qui concerne la capacité d'abattage et toutes ces choses liées à votre industrie. Chaque année, nous faisons venir environ 400 000 immigrants, des personnes qui, pour la première fois, travaillent pour obtenir la citoyenneté, et des résidents permanents.

Cependant, chaque industrie à qui nous parlons nous dit sans cesse que les pénuries augmentent. Autrement dit, elles deviennent de plus en plus grandes. Cela semble être l'éternel problème. En tant que pays, nous pourrions nous en tirer tellement mieux si nous arrivions à mettre en place ces plans pour chaque secteur afin d'aller de l'avant.

Vous en parliez, madame MacKinnon. Nous expédions aux États de nombreux produits qu'ils finissent. Ont-ils le même type de problèmes? Se montrent-ils plus flexibles? Que font-ils avec leur immigration ou leur capacité d'obtenir des travailleurs, ou sont-ils aux prises avec le même type de problèmes que nous?

**Mme Marie-France MacKinnon:** À vrai dire, ils vivent les mêmes problèmes que nous. Tout le monde connaît un certain type de pénurie. C'est aussi notre problème. Si nous n'attirons pas ces travailleurs étrangers temporaires pour qu'ils viennent au Canada... Nous avons un excellent pays à leur vendre, où ils peuvent venir et nous aider à faire croître les régions rurales du Canada. Ces travailleurs étrangers temporaires ont aussi d'autres options. Tout ce dont il est vraiment question, c'est notre capacité de les recruter et de les attirer ici, pour qu'ils nous aident en travaillant dans nos usines de transformation et en construisant les régions rurales du Canada.

Nous avons cette énorme occasion qui s'offre, et les Canadiens ne veulent pas déménager en milieu rural. Ce n'est pas pour tout le monde. La pénurie est là. Les gens disent tout le temps: « Eh bien, vous les faites venir, ils déménagent dans les centres urbains. » Ce n'est pas ce qu'ils font.

Nos recherches montrent que la plupart d'entre eux ne le font pas. Nos recherches révèlent que, si vous les faites venir ici, et présumant qu'ils font l'affaire et que tout fonctionne pour tout le monde — si on suppose qu'ils s'intègrent bien —, ces travailleurs étrangers temporaires restent auprès de nos membres pendant plus de 10 ans dans les régions rurales du Canada. Ils ne déménagent pas à Toronto à la première occasion, après avoir obtenu la résidence permanente, comme tout le monde le dit tout le temps. Ces employés restent en fait avec nous.

Notre situation n'est pas unique, mais nous avons un problème de taille. Cela m'attriste de penser aux expéditions de viande à l'étranger lorsque nous avons la capacité et l'industrie pour transformer davantage de viande et augmenter notre capacité de transformation; or, nous avons les mains liées par une pénurie de travailleurs et par ce plafond dont j'ai parlé plus tôt.

**M. Dean Allison:** Je pense que je connais la réponse à la question, mais je vais vous la poser. Ne devrions-nous pas, en tant que pays, examiner un secteur à la fois, en parlant aux différentes industries qui ont des difficultés et en tentant d'établir un plan pour travailler avec elles?

Ce pourrait être un tremplin vers la résidence permanente. Ce pourrait être quelque chose de temporaire. Ce pourrait être une combinaison de choses à mesure que nous progresserons. Je trouve insensé que, dans chaque secteur, nous connaissions une pénurie après l'autre, ce qui signifie des pertes de revenu, des impôts perdus, et au final, cela signifie que nous ne sommes pas concurrentiels sur la scène mondiale de la manière dont nous pourrions l'être si nous avions un plan, secteur par secteur, pour aider vos industries particulières en répondant à vos besoins particuliers.

**Mme Marie-France MacKinnon:** Je ne saurais être plus d'accord avec vous. Un plan sectoriel est tout à fait logique. C'est simplement une bonne politique publique. En réalité, le rêve serait d'avoir une division au sein d'AAC, d'Immigration Canada et d'ED-SC qui travaillent ensemble pour combler cette lacune, de sorte que lorsque nous faisons face à une pénurie de main-d'œuvre...

Nous sommes comme ce dont Mmes Laplante et Poitras ont parlé. Nous faisons de la transformation primaire directement pour...

Nous sommes tous interreliés, du producteur à nous. Nous travaillons ensemble. Il ne peut pas y avoir d'arrières. Cela veut dire que nous sommes en train de perdre. Regardez combien de produits Aliments Asta perd. C'est insensé. C'est en raison du manque de travailleurs.

Nous pouvons avoir une stratégie de main-d'œuvre pour notre secteur, pour l'agroalimentaire, la viande, pour tout, mais les trois ministères doivent travailler ensemble pour mettre au point un bon plan. Il nous faut plus de voies vers la résidence permanente. Le plafond de la main-d'œuvre doit être éliminé — ou non — ou au moins augmenté beaucoup plus. Laissez-nous pourvoir ces postes.

Laissez-nous montrer au gouvernement ce que nous avons à offrir et dans quelle mesure nous pouvons faire croître notre secteur et nos exportations. Tout est là. Nous avons juste à en profiter. Ce serait formidable si l'industrie avait l'occasion de vraiment mettre cela en place.

• (1600)

**M. Dean Allison:** Merci.

Madame Krayden, je vois que votre main est levée. Voulez-vous ajouter un commentaire? Je pense qu'il me reste une minute, donc pourquoi ne terminez-vous pas cette minute en disant ce que vous voulez dire.

**Mme Janet Krayden:** Merci.

Ce que vous dites, monsieur Allison, est exactement ce que l'industrie a demandé à de multiples gouvernements pendant de nombreuses années. Ils aimeraient voir un programme axé sur la main-d'œuvre du secteur agricole et agroalimentaire.

Nous espérons que ce nouveau programme pilote sur l'immigration pourra en faire partie, mais comme vous le voyez, nous avons des problèmes avec les critères du programme, parce que la majorité des programmes d'immigration sont établis pour des centres urbains. Ils demandent des études supérieures et des diplômes. C'est tout ce que les systèmes de points...

Nous voulons que notre programme pilote soit différent afin de permettre un accès maximum, pour que nous puissions à tout le moins combler nos 2 750 places. Nous avons toujours des problèmes avec le...

**La présidente:** Je suis désolée de vous interrompre, madame Krayden. Votre temps est écoulé.

Nous allons maintenant passer à M. Regan.

Monsieur Regan, vous avez six minutes pour votre série de questions. Vous pouvez y aller.

**L'hon. Geoff Regan (Halifax-Ouest, Lib.):** Merci beaucoup, madame la présidente.

Madame MacKinnon, vous avez mentionné le programme menant de la résidence temporaire à la résidence permanente. Ce volet ne comporte aucune exigence liée à l'éducation. Dites-vous que vous voulez voir un plus grand nombre de programmes comme celui-là?

**Mme Marie-France MacKinnon:** Je suis désolée. Je n'ai pas compris la question. La communication a été coupée.

**L'hon. Geoff Regan:** Je vais essayer encore, et j'espère que je parlerai assez fort pour que vous puissiez m'entendre.

Vous avez parlé du programme menant de la résidence temporaire à la résidence permanente. Ce volet ne comporte aucune exigence liée à l'éducation. Voulez-vous voir un plus grand nombre de programmes comme celui-là avec des espaces réservés aux travailleurs comme les vôtres?

**Mme Marie-France MacKinnon:** Je pense que nous sommes raisonnables. Pour le Programme pilote sur l'immigration agroalimentaire par exemple, l'exigence en matière d'éducation est souvent un problème, parce que c'est difficile.

Au Québec, avec son programme, vous avez besoin d'un diplôme d'études secondaires de votre pays d'origine équivalent à celui du Canada. Cela n'a aucun sens. Il n'y a pas de 12<sup>e</sup> année aux Philippines. Vous faites venir un travailleur qui ne peut pas démontrer cela, et vous êtes en quelque sorte coincé.

Heureusement, nous avons convaincu le gouvernement d'accepter, pour le Programme pilote sur l'immigration alimentaire, qu'une équivalence dans le pays d'origine soit la même chose. Aux Philippines, c'est une 10<sup>e</sup> année, et cela devrait correspondre à notre diplôme d'études secondaires. Nous devons faire preuve de souplesse. Nous devons être en mesure de le reconnaître.

Aussi, nous devons les accepter en fonction de leur formation professionnelle. Lorsqu'ils viennent ici, il n'y a pas de meilleure éducation que l'enseignement que mes membres leur fournissent pour faire ce travail. Vous pouvez avoir un diplôme universitaire, mais cela ne veut pas dire que vous savez comment couper la viande. Les compétences acquises ici sont vraiment essentielles.

Je vais céder la parole à Mme Krayden, parce que je pense qu'elle peut vraiment ajouter quelque chose.

**L'hon. Geoff Regan:** Nous pourrions peut-être revenir à elle.

Je n'ai que très peu de temps.

[Français]

Madame Poitras ou madame Laplante, voulez-vous voir de nouvelles voies plus flexibles et plus rapides pour que les travailleurs comme ceux que vous employez puissent accéder à la résidence permanente et occuper des postes précis?

**Mme Édith Laplante:** Je suis désolée, mais je n'ai pas entendu le début de votre question.

**L'hon. Geoff Regan:** D'accord.

Voulez-vous voir de nouvelles voies plus flexibles et plus rapides pour que les travailleurs comme les vôtres puissent accéder à la résidence permanente et occuper des postes précis?

**Mme Édith Laplante:** Oui, effectivement. C'est ce que nous avons indiqué brièvement. Merci de me donner l'occasion d'en parler, puisque je n'ai pas eu le temps de le faire tout à l'heure.

Nous aimerions effectivement que la sélection permanente des travailleurs soit plus flexible, et qu'il soit plus facile pour les travailleurs étrangers temporaires d'avoir accès à la résidence permanente. Actuellement, pour les travailleurs, il est difficile d'obtenir la sélection du Québec. Nous souhaitons que le gouvernement fédéral accentue ses discussions avec le gouvernement du Québec pour mieux coordonner les programmes pilotes.

Quand un travailleur étranger temporaire obtient sa résidence permanente ou qu'il entame le processus de sélection permanente, une place se libère dans le Programme des travailleurs étrangers temporaires. Autrement dit, cela nous donne une marge de ma-

nœuvre, compte tenu du nombre limite de travailleurs qui nous est imposé. Les gens veulent obtenir une résidence permanente au Canada. Nous souhaitons tous que le processus soit plus rapide.

Il faut aussi donner à ces travailleurs l'occasion de réunir leur famille, par l'octroi d'un permis de travail pour le conjoint ou la conjointe ou d'un permis d'études pour les enfants, par exemple. Cela faciliterait notre recrutement et cela nous aiderait à attirer de nouveaux travailleurs étrangers temporaires.

En somme, nous aimerions beaucoup que les processus soient plus rapides pour faire entrer les travailleurs étrangers temporaires et pour leur permettre d'accéder à la résidence permanente.

• (1605)

[Traduction]

**L'hon. Geoff Regan:** Madame Krayden, à votre avis, les joueurs sont-ils au courant de ce que le ministre a annoncé plus tôt cette semaine, les nouvelles voies vers la résidence permanente pour les travailleurs étrangers temporaires dans plusieurs occupations? Si oui, à quel point sont-ils réceptifs à ces mesures?

**Mme Janet Krayden:** Oui, ils sont très réceptifs, et nous soutiendrons le plus grand nombre de travailleurs possible dans le cadre des nouvelles voies. Cependant, nous sommes préoccupés. J'ai parlé aux consultants en immigration, et nous avons l'impression que les postes se combleront probablement d'ici juin. Pour notre quota de 30 000 travailleurs, nous sommes en concurrence avec les domaines de la construction et du camionnage, qui accusent aussi une immense pénurie de main-d'œuvre.

C'est pourquoi nous disons que vous devriez adapter les critères concernant l'éducation au sein du Programme pilote sur l'immigration agroalimentaire, pour que nous puissions aussi combler les 2 750 places. Nous voulons rendre ce programme plus accessible aux travailleurs. Selon nous, leurs compétences et leur expérience sur les fermes canadiennes et dans les usines devraient être reconnues. C'est l'éducation à la ferme et à l'usine qui compte, et non pas le fait de posséder le bon diplôme universitaire ou diplôme d'études secondaires, ce qui est presque impossible à obtenir en ce moment. Les écoles des villages sont fermées en raison de la COVID, et nous ne pouvons donc rien fournir à la société d'évaluation canadienne.

Nous sommes très préoccupés et nous croyons qu'il y a un obstacle principal à notre utilisation du Programme pilote sur l'immigration agroalimentaire, que nous espérons utiliser pour combler les 2 750 places.

**L'hon. Geoff Regan:** Comment les travailleurs prennent-ils connaissance de ces nouveaux volets?

**Mme Janet Krayden:** C'est l'autre chose. Nous espérons une certaine sensibilisation de la part du ministère, et nous avons demandé cela vendredi. Nous aimerions qu'il fournisse un webinaire aux employeurs, commencer par eux, d'ici la fin mai. Nous avons précisément demandé cela. Dans...

**La présidente:** Je suis désolée de vous interrompre, madame Krayden, mais le temps de M. Regan est écoulé.

Nous allons maintenant passer à Mme Normandin.

Madame Normandin, vous aurez six minutes pour votre série de questions. C'est à vous.

[Français]

**Mme Christine Normandin (Saint-Jean, BQ):** Merci beaucoup, madame la présidente.

Je remercie l'ensemble des témoins, dont les interventions ont été très instructives.

Vous avez abordé une question que les autres groupes de témoins n'ont pas soulevée. Comme vous, ces derniers ont parlé des coûts et du manque de prévisibilité pour les travailleurs et pour les employeurs. Or, vous avez parlé d'une question sur laquelle nous devons travailler dès aujourd'hui, selon moi, et il s'agit de la souveraineté alimentaire. Dans le contexte de la crise, on a constaté l'importance de cet aspect. J'aimerais que vous nous en disiez davantage sur cette question, qui est à la base de vos demandes, au-delà des coûts et de l'impossibilité de faire croître les entreprises. J'aimerais vous entendre parler des répercussions de la pénurie de main-d'œuvre sur notre souveraineté alimentaire.

J'aimerais également entendre Mmes MacKinnon et Poitras parler des répercussions de cette pénurie sur la santé animale. On ne peut pas garder des bêtes indéfiniment sans les faire abattre.

Pouvez-vous nous parler de ces aspects, que les autres groupes de témoins n'ont pas abordés jusqu'à présent?

**Mme Stéphanie Poitras:** J'en ai souvent discuté avec des représentants du gouvernement du Québec. Il est souvent question au Québec de politiques alimentaires et de souveraineté alimentaire. Or, j'ai bien fait comprendre que nous ne serons pas en mesure d'y arriver tant et aussi longtemps que nous n'aurons pas de travailleurs sur place.

Les consommateurs canadiens et québécois veulent des pièces désossées, mais nous ne sommes pas en mesure de les leur offrir, car nous n'avons pas assez de main-d'œuvre. Nous vendons donc nos pièces en gros à d'autres pays, ce que je trouve épouvantable, car nous avons toujours accordé la priorité au Canada avant d'exporter nos produits dans d'autres pays. Malheureusement, à cause du manque de main-d'œuvre, nous ne sommes pas en mesure de faire une deuxième transformation de la viande pour répondre aux désirs des Québécois et des Canadiens. Cela entraîne donc une plus grande exportation de la viande.

Vous avez totalement raison de soulever la question de la santé animale. Comme plusieurs abattoirs ont été touchés par la COVID-19, il y a eu un important surplus de porcs au Québec et au Canada. C'est encore le cas présentement, puisqu'il y a eu d'autres cas dans notre région et dans différentes provinces. Cela a engendré plusieurs problèmes. Nous avons même envisagé de faire de l'abattage humanitaire de porcs, mais je ne pense pas que ce soit une solution. Si on nous avait accordé un peu de flexibilité relativement à nos travailleurs, cela nous aurait aidés. Cela nous aurait permis de remédier aux absences dues à la COVID-19 ou aux isolements. Il n'y a aucune flexibilité à cet égard, et c'est très épeurant.

Nous avons pris beaucoup de retard. Chez Aliments Asta, 30 000 porcs sont en attente présentement. Il faudra tout faire pour régler cette situation. Des employés ont dû se placer en isolement, alors que nous n'avions déjà aucune flexibilité. Dans un tel contexte, le manque de main-d'œuvre a grandement nui à notre entreprise.

Nous sommes inquiets de ce qui se passera cet été. Plusieurs employés prendront des vacances, et je ne sais pas si nous serons en

mesure de procéder à l'abattage tous les jours. Cette situation me cause un stress quotidien.

• (1610)

**Mme Christine Normandin:** Est-ce que quelqu'un d'autre veut ajouter des commentaires?

**Mme Marie-France MacKinnon:** J'aimerais seulement ajouter un commentaire concernant les enjeux que mentionne Mme Poitras. Aliments Asta est une société membre du Conseil des viandes du Canada, mais je peux parler pour tous nos membres d'un bout à l'autre du pays. Dans l'Ouest canadien, on vit les mêmes problèmes que ceux dont parle Mme Poitras. La pandémie de COVID-19 nous l'a démontré. Vous avez tous vu les premières manchettes concernant nos transformateurs de viande qui ont eu des cas de COVID-19 et qui ont dû fermer, malgré tous les efforts qu'ils ont faits pour prévenir les infections.

C'est un problème pour les producteurs. On ne peut plus aller recruter nulle part, on n'a plus de marge de manœuvre dans le système, comme le dit Mme Poitras. Alors dès qu'on a un petit manque de main-d'œuvre, dès que la COVID-19 frappe et qu'une chaîne de production est touchée par la COVID-19, cela cause beaucoup de problèmes en amont, pour les producteurs, et en aval, pour ceux qui attendent nos produits.

Ce ne sont pas des enjeux propres à Aliments Asta. C'est dans tout le pays qu'on doit y faire face.

**Mme Stéphanie Poitras:** Pour terminer, je dirais que ce n'est même plus seulement un problème lié à la COVID-19. L'été s'en vient, et cela devient un problème en raison des vacances. Pour moi, comme membre de la relève, et pour les ressources humaines de l'entreprise, c'est très stressant de toujours ignorer si nous pourrions maintenir l'exploitation cet été. C'est aussi stressant pour mes ouvriers, qui doivent faire des miracles pour essayer que tout fonctionne. Je vous avoue que l'été qui vient représente un grand stress pour moi.

**Mme Christine Normandin:** Vous avez parlé du manque de marge de manœuvre.

Madame Krayden, je vois que vous voulez répondre aussi. Je vais revenir à vous tout de suite après.

Est-ce que cela aiderait la situation si vous aviez plus de flexibilité, par exemple si les permis ou les visas de travail étaient plus longs et s'il n'y avait pas seulement des permis fermés liés à un seul employeur, voire à un seul poste précis dans une franchise donnée?

**Mme Stéphanie Poitras:** Dans notre cas, nous voulons un permis pour Aliments Asta, car nous n'avons pas besoin de déménager les travailleurs étrangers temporaires dans d'autres abattoirs.

Je peux laisser Mme Laplante vous donner plus de détails.

**Mme Édith Laplante:** Effectivement, plus la période de validité des permis de travail est longue, plus cela nous assure une stabilité en matière d'exploitation. Nous aimerions qu'après la fin du programme pilote, le permis de travail demeure d'une durée d'au moins 24 mois, et non de 12 mois comme c'était le cas dans les dernières années. Cela nous donnerait un peu de jeu pour tous les renouvellements. Il faut aussi parler de la lourdeur administrative. Actuellement, nous devons procéder aux renouvellements des permis de travail six mois avant leur expiration, alors nous sommes toujours dans la paperasse.

En plus des permis de plus longue durée, nous aimerions avoir des permis qui, après 18 mois par exemple, nous permettraient de faire une offre d'emploi permanent, avec permis de travail fermé, à nos travailleurs étrangers temporaires. Cela leur permettrait de faire les démarches auprès des provinces, sans faire les démarches en double. Ils pourraient ainsi faire la demande de sélection permanente et la demande de renouvellement dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires.

Donc, des permis de travail de 24 mois, ce serait bien, mais il faudrait les coordonner encore mieux avec les programmes de sélection permanente.

**Mme Christine Normandin:** Est-ce que Mme Krayden a le temps pour un commentaire?

[Traduction]

**La présidente:** Votre temps est écoulé.

Nous allons maintenant passer à Mme Kwan, pour six minutes, s'il vous plaît.

**Mme Jenny Kwan (Vancouver-Est, NPD):** Merci beaucoup, madame la présidente.

Je remercie tous les témoins.

Selon ce que j'entends tout le monde dire, il y a une énorme pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans vos secteurs, et vous aimeriez avoir des programmes permanents, des personnes qui peuvent venir et qui veulent rester.

Selon ce point de vue, j'aimerais savoir si vous avez des recommandations particulières sur ce à quoi ce chiffre pourrait ressembler. Si le gouvernement devait faire une annonce concernant un programme permanent pour votre secteur, qu'aimeriez-vous voir? Quel serait ce chiffre?

Je vais peut-être commencer par Mme Krayden.

• (1615)

**Mme Janet Krayden:** Oui, pour le domaine agricole et agroalimentaire, les pénuries sont immenses. Mme MacKinnon a parlé d'environ 4 000 travailleurs. C'est ce dont nous parlons pour la transformation de la viande. Le Conseil canadien pour les RH en agriculture a expliqué la pénurie pour le secteur primaire de l'agriculture, mais nous sommes heureux de commencer par le programme pilote de 2 750 places que nous menons actuellement avec Immigration, le Programme pilote sur l'immigration agroalimentaire. Il faut simplement que les correctifs soient apportés pour que nous puissions combler les places.

Selon les dernières nouvelles que nous avons reçues en décembre, seulement 150 travailleurs ont été en mesure d'utiliser le projet pilote. La principale recommandation que nous avons, c'est de nous permettre d'apporter les changements qui ont du sens pour les travailleurs et qui nous permettraient de combler les places du programme pilote, et de reconnaître l'expérience des deux années à l'usine et sur la ferme comme voie supplémentaire; il ne faut pas seulement s'attacher au certificat d'études secondaires dans l'école de village. C'est ce qui a du sens pour les travailleurs, pour que nous puissions utiliser au maximum nos 2 750 places.

Nous craignons qu'ils nous disent que le programme n'est pas fructueux, mais nous n'avons juste pas eu l'occasion de l'utiliser. Nous continuons de nous battre dans le but d'obtenir les bons types de critères pour soutenir les travailleurs, les fermes et les usines

afin de pouvoir pourvoir ces postes vacants. Laissez-nous pourvoir les postes vacants, puis nous travaillerons à partir de là, mais aidez-nous à régler le programme pilote. C'est ce pourquoi nous vous demandons votre soutien.

Nous avons un rapport conjoint qui sera distribué au cours de la semaine prochaine, je pense — il n'est pas encore traduit —, auprès du conseil des viandes et des champignonnières, et celui-ci explique nos recommandations pour le Programme pilote sur l'immigration agroalimentaire.

**Mme Jenny Kwan:** Y a-t-il quelqu'un d'autre qui veut ajouter des aspects, plus précisément concernant les chiffres, par rapport au programme, ou êtes-vous tous d'accord avec ce qui a été dit?

**Mme Marie-France MacKinnon:** Je suis d'accord avec Mme Krayden. Manifestement, nous sommes très alignés. Le bœuf, le porc et les champignons vont de pair lorsque vous les consommez.

Le plus grand chiffre auquel vous devez vous attacher concerne moins les programmes. Oui, nous pourrions utiliser plus de voies vers la résidence permanente, mais les options que nous avons maintenant fonctionnent. Elles sont une solution. Le Programme pilote sur l'immigration agroalimentaire est excellent. Le plafond est le chiffre que nous devons examiner, l'élimination du plafond ou le fait de permettre à notre secteur de passer de 10 % à 30 %. Donnez-nous l'occasion de travailler avec ce que nous avons, mais comblez ce vide au moyen des travailleurs étrangers temporaires en augmentant le plafond. Ce dernier constituerait une solution énorme pour notre industrie.

Édith, voulez-vous ajouter quelque chose?

[Français]

**Mme Stéphanie Poitras:** Permettez-moi de revenir sur ce que Mme Laplante disait tantôt. Les fermes ont réglé leurs problèmes de main-d'œuvre à partir du moment où elles n'ont plus eu à respecter un nombre limite de travailleurs et qu'elles ont pu aller en chercher selon leurs besoins. Selon nous, puisque nos activités viennent tout juste après celles des fermes, il serait logique d'agencer les exigences.

Pourquoi nous, les producteurs de viande, ou peut-être les producteurs de champignons, par exemple, ne pourrions-nous pas être considérés comme le prolongement des fermes et aller chercher les travailleurs étrangers temporaires en fonction de nos besoins? D'ailleurs, notre but est de les intégrer dans la société. Ils s'intègrent bien, en général.

Nous voyons l'agriculture comme une suite d'activités. Si les fermes ont réglé leurs problèmes de main-d'œuvre de cette manière, à la rigueur, nous pourrions régler le nôtre de la même façon. Sinon, augmentons la limite à 30 %, car j'ai l'impression que, si on l'augmente à 20 %, nous allons vous demander de l'augmenter à 30 % dans peu de temps.

Alors, c'est pour cela que nous demandons à être considérés comme le prolongement des fermes. Nous trouvons cette demande logique.

**Mme Édith Laplante:** J'aimerais renchérir sur cela, madame Kwan.

Nous recommandons d'enlever la limite complètement, puisque nos activités sont une continuation logique de l'agriculture primaire. Sinon, notre deuxième recommandation serait d'augmenter la limite à 30 %.

Toutefois, il faudrait aussi améliorer les programmes de sélection permanente, surtout dans notre cas. Je ne peux pas parler pour tout le reste du Canada, mais au Québec, selon nous, il faut absolument qu'il y ait un meilleur arrimage entre les programmes fédéraux et provinciaux.

[Traduction]

**Mme Jenny Kwan:** Merci.

J'ai aussi entendu d'autres secteurs — en fait je pense nous les avons tous entendus — parler de l'évaluation des compétences linguistiques, et ils ont dit que ce n'est pas sensé et que cela sert en quelque sorte les étudiants de niveau universitaire dans la situation actuelle. Cette exigence laisse de côté beaucoup d'autres personnes. Le gouvernement devrait-il se débarrasser de ces exigences liées aux évaluations des compétences linguistiques, particulièrement pour votre secteur?

J'ai aussi entendu le secteur des préposés aux soins en parler. Nombre des travailleurs qui sont déjà ici parlent la langue suffisamment bien pour pouvoir communiquer avec l'employeur, donc je ne sais pas pourquoi ils doivent imposer ces obstacles supplémentaires aux gens.

Madame Krayden.

• (1620)

**Mme Janet Krayden:** Pour ce qui est de l'évaluation des compétences linguistiques, c'est très vrai et cela se rapproche du fait que l'expérience à l'usine et sur la ferme est le type d'éducation dont les travailleurs ont besoin. On ne reconnaît pas non plus que, s'ils occupent ces emplois, ils apprennent la langue en travaillant. Cela n'est pas reconnu.

**La présidente:** Madame Krayden, je suis désolée de vous interrompre.

Votre temps est écoulé.

Je vois que Mme Laplante a la main levée.

**Mme Jenny Kwan:** Madame la présidente, je me demande si les autres témoins qui veulent répondre à cette question pourraient fournir quelque chose par écrit au Comité, parce qu'ils n'ont pas eu l'occasion de répondre avant que le temps soit écoulé.

**La présidente:** Oui, bien sûr.

S'il y a quelque chose que vous souhaitez porter à l'attention du Comité et dont vous n'avez pas eu l'occasion de parler aujourd'hui, vous pouvez toujours faire parvenir un mémoire écrit au greffier du Comité.

Nous allons maintenant passer à M. Seeback.

Vous aurez trois minutes pour votre période de questions. Allez-y s'il vous plaît.

**M. Kyle Seeback (Dufferin—Caledon, PCC):** S'il y a quelqu'un qui veut répondre à la question de Mme Kwan, je vous prie de le faire, parce que j'aimerais aussi entendre cette réponse.

**Mme Janet Krayden:** Pour nous, avec les champignons, ce que nous aimerions d'abord, c'est faire modifier les critères relatifs à l'éducation. Je pense que ce serait très difficile avec le ministère

pour ce qui est de la langue, mais celui-ci rehausse les critères pour la langue et pour l'éducation dans tous les programmes des candidats des provinces. Il continue de dire qu'il suit les recommandations du gouvernement fédéral.

C'est vraiment une patate chaude. Le ministère ne semble pas vouloir répondre à la question de savoir pourquoi il fait cela. Tout cela rend la situation plus difficile pour nos travailleurs. Nous espérons obtenir plus de flexibilité pour les travailleurs afin de leur fournir un plus grand accès. C'est ce que nous espérons obtenir.

Merci.

**M. Kyle Seeback:** Madame Laplante, je vois que votre main est levée.

Allez-y.

[Français]

**Mme Édith Laplante:** Merci.

Concernant les critères du programme pilote, étant donné qu'Aliments Asta est une entreprise établie au Québec, nous devons nous tourner vers le programme provincial, c'est-à-dire la sélection permanente. Or, il est très difficile en ce moment de répondre aux critères pour la sélection permanente. Dans notre cas, une trentaine de travailleurs philippins n'arrivent pas à obtenir leur résidence permanente en raison des critères relatifs à la langue, à l'âge et au diplôme. Le programme pilote est probablement très bon pour le Canada, mais, pour notre part, nous ne pouvons pas y recourir. C'est pourquoi, dans nos recommandations, nous parlons d'accroître les discussions à ce sujet avec le gouvernement du Québec. Nous lui avons aussi soumis nos recommandations.

Au départ, nous parlons davantage de la limite du nombre de travailleurs étrangers temporaires que de la sélection permanente, mais, selon moi, les critères pour la sélection permanente doivent aussi être un peu moins exigeants. Il faut tout simplement pouvoir reconnaître les années d'expérience. Il ne faut pas oublier que nous offrons également de la formation en usine, et, une fois que ces gens l'ont terminée, ce sont d'excellents travailleurs.

Nous investissons dans les demandes, mais également dans la formation de ces personnes. Pour que ce soit rentable à long terme, nous aimerions garder ces travailleurs. Les critères, notamment ceux relatifs à la formation, pourraient vraiment être réduits. Je pense que, dans les industries, nous pouvons nous charger d'une part importante de ces éléments.

[Traduction]

**M. Kyle Seeback:** L'autre question qui se dégage, je pense, c'est que, lorsque nous envisageons de procéder avec la demande de résidence permanente, je peux voir que certains travailleurs qui sont venus ici éprouvent d'énormes difficultés. Lorsque nous parlons de certaines des choses que nous examinons — les niveaux d'éducation, la langue — comment envisageriez-vous que...

**La présidente:** Désolée de vous interrompre, monsieur Seeback, mais votre temps est écoulé.

Nous allons maintenant passer à M. Dhaliwal.

Monsieur Dhaliwal, vous avez trois minutes pour votre période de questions. Allez-y, s'il vous plaît.

**M. Sukh Dhaliwal (Surrey—Newton, Lib.):** Merci, madame la présidente.

Madame la présidente, je suis d'accord avec Mme Jenny Kwan. Lorsqu'elle disait que des travailleurs agricoles ou d'autres personnes viennent travailler sur les lignes de production, j'ai vu des gens venir au Canada et travailler sur les fermes. Ils ne possédaient pas nécessairement de doctorat en littérature anglaise ou française, mais ils ont pu faire de l'excellent travail. Nous n'avions pas de pénurie de travail à cette époque. Même ces jours-ci, lorsque des gens présentent depuis l'étranger une demande pour être travailleurs agricoles, la première chose qui entre en jeu, c'est la condition qu'ils ne soient pas établis dans leur pays. S'ils étaient établis, ils ne pourraient pas venir travailler sur les fermes ici.

J'aimerais demander à tous les intervenants ceci: est-ce que cela serait utile si les entreprises étaient en mesure de présenter une demande et de permettre que ces travailleurs agricoles reçoivent un visa pour venir travailler directement pour les entreprises, plutôt que d'être mis dans le bassin de candidats et que sais-je encore?

• (1625)

**Mme Janet Krayden:** Des programmes d'immigration directe offrant plus de mesures incitatives pour se rendre sur des fermes et dans des usines en région rurale: voilà ce que nous souhaitons pour les postes permanents à temps plein. Malheureusement, comme nous continuons de le dire, le Programme des travailleurs étrangers temporaires est notre seule option pour des placements en milieu rural... Il fonctionne comme une agence de placement pour les personnes qui détiennent des emplois permanents à temps plein. Nous n'avons pas d'autres options vu la façon dont les programmes d'immigration au Canada sont conçus. Les programmes des candidats des provinces fournissent certaines options, mais leurs critères limitent aussi l'accès à nos travailleurs, et ce, de plus en plus. Ils augmentent les équivalences scolaires. Ils augmentent les critères relatifs à l'éducation. Ils établissent un niveau 4 pour les compétences linguistiques, donc ils imitent essentiellement le programme Entrée express plutôt que de nous permettre un plus grand accès. C'est pourquoi nous devons utiliser le Programme des travailleurs étrangers temporaires.

Nous continuons d'espérer que le Programme pilote sur l'immigration agroalimentaire fournira la voie vers la résidence permanente dont nous avons besoin, mais l'immigration directe avec les EIMT pour les postes permanents à temps plein, c'est ce que nous aimerions voir, si nous pouvions travailler avec le gouvernement pour atteindre cet objectif.

Merci.

**M. Sukh Dhaliwal:** Qu'est-ce que cela change si nous pouvons l'améliorer, même s'il doit y avoir une EIMT? L'EIMT d'un travailleur agricole ne requiert d'emblée aucun visa, alors cela fonctionne tant et aussi longtemps qu'il y a l'EIMT et le processus de visa. Le statut de RP ne serait donc pas instantané, mais il faudrait peut-être deux, quatre ou six ans, donc si un travailleur agricole travaille sur une ferme pour quatre à six ans, il se voit accorder la résidence permanente.

Est-ce le type de programme qui aiderait?

**La présidente:** Je suis désolée de vous interrompre, monsieur Dhaliwal. Votre temps est écoulé.

**Mme Janet Krayden:** Oui, nous serions en faveur de cela.

**La présidente:** Nous allons maintenant passer à Mme Normandin.

Vous aurez une minute et demie pour votre période de questions, puis nous terminerons par Mme Kwan.

Merci.

[Français]

**Mme Christine Normandin:** Merci beaucoup, madame la présidente.

J'aimerais poser de nouveau ma question à Mme Krayden, puisqu'elle n'a pas eu l'occasion d'y répondre la dernière fois.

J'aimerais qu'elle me parle de la durée des permis et des visas de travail. Elle a également mentionné que la formation offerte en milieu de travail n'était pas reconnue par le ministère et ne constituait donc pas un tremplin vers la résidence permanente.

Serait-il utile que le permis de travail permette à l'employé de suivre de la formation afin qu'il se spécialise, qu'il occupe un meilleur emploi ou même qu'il apprenne l'une des langues officielles, ce qui pourrait lui faciliter l'accès à la résidence permanente?

[Traduction]

**Mme Janet Krayden:** Oui, c'est en fait ce que nous appuyons sans conteste. Si nous pouvions obtenir notre formation en cours d'emploi, une reconnaissance d'une expérience de deux ans, comme un autre tremplin, même dans le cadre de notre Programme pilote sur l'immigration agroalimentaire actuel, cela leur fournirait un meilleur accès. C'est ce que nous appuyons sans conteste.

En ce qui concerne la durée des permis de travail pour le volet de l'agriculture, nous offrons déjà des permis de travail de deux ans, ce à quoi nous sommes favorables. Je sais que le secteur de la transformation de la viande a travaillé avec le ministère. Mme MacKinnon a joué un grand rôle à cet égard. Ils ont récupéré un permis de travail de deux ans. Il leur a fallu quatre ans — quatre ou cinq ans — pour le récupérer, et c'était beaucoup de travail.

Absolument, nous avons besoin de ces permis de travail de deux ans. Nous sommes absolument favorables à une voie solide vers la résidence permanente. Nous appuyons les permis de travail ouverts. Nous aimerions qu'ils aient un certain accès...

**La présidente:** Je suis désolée de vous interrompre, madame Krayden. Votre temps est écoulé.

Nous allons maintenant mettre fin à ce groupe d'intervenants avec Mme Kwan, pour une minute et demie.

Madame Kwan, allez-y, s'il vous plaît.

**Mme Jenny Kwan:** Je vais demander à Mme Krayden de finir la dernière phrase qu'elle allait prononcer.

**Mme Janet Krayden:** Oui, nous appuyons les permis de travail ouverts au sein du Programme pilote sur l'immigration agroalimentaire. Nous avons été un peu perplexes, car nous voulions savoir pourquoi cette possibilité n'avait pas été incluse dans les critères. Chaque usine et chaque ferme détiennent une poignée de permis de travail ouverts. Nous les appuyons également pour les travailleurs vulnérables, s'ils ont un problème avec l'employeur. Ce que nous voulons, c'est une voie solide vers la résidence permanente.

Nous n'appuyons pas les permis de travail ouverts pour tous lorsqu'ils viennent, parce qu'ils doivent travailler pour combler le poste vacant. Si on leur demande de se déplacer un peu partout lorsqu'ils arrivent, ils ne combleront pas le poste vacant. Nous avons besoin de gens pour produire nos aliments, donc cela pourrait être un problème. Cela éliminerait aussi des salaires pour les Canadiens.

Nous sommes favorables au processus. Ils doivent travailler là où ils ont leurs contrats. Après qu'ils ont obtenu leur résidence permanente — avec le Programme pilote sur l'immigration agroalimentaire, par exemple — ils pourront aller où ils veulent avec la précieuse expérience qu'ils ont acquise. Nous sommes favorables à une voie solide menant vers la résidence permanente. C'est ce dont nous avons besoin sur les fermes pour continuer de produire les aliments et pour que les travailleurs puissent acquérir leurs compétences et obtenir une expérience sur les fermes.

• (1630)

**Mme Jenny Kwan:** Une critique qui a été soulevée, c'est que, quand le gouvernement a annoncé le nouveau programme, la composante évaluation des compétences linguistiques, par exemple, était déjà remplie à capacité. C'était déjà complet jusqu'en septembre, donc même...

**La présidente:** Je suis désolée de vous interrompre, madame Kwan. Votre temps est écoulé.

Cela met fin à notre première partie.

J'aimerais remercier les témoins d'avoir comparu devant le Comité. S'il y a quelque chose que vous n'avez pas été en mesure de soulever faute de temps, vous pouvez toujours envoyer un mémoire écrit au greffier du Comité, et nous le prendrons en considération lorsque nous rédigerons notre rapport.

Cela met fin à notre rencontre. Je vais suspendre les travaux quelques minutes afin de permettre aux témoins du deuxième groupe d'intervenants de se connecter.

Merci.

• (1630)

(Pause)

• (1635)

**La présidente:** Je déclare la séance ouverte.

Nous reprenons notre étude de l'étude d'impact sur le marché du travail dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires.

Je profite de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à tous les témoins qui comparaissent devant le Comité. Nous allons entendre les témoins, et chaque témoin aura cinq minutes.

Aujourd'hui, j'aimerais accueillir M. Alain Brebion. Il comparait à titre personnel. Nous entendrons également Larry Law, fondateur et directeur général, et Donald Buckle, directeur général et vice-président, Opérations de villégiature, qui représentent Living Water Resorts. Nous entendrons aussi Mme Bouchard, agente de développement immigration, accompagnée de Mme Bérangère Furbacco, agente de développement immigration, du Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup.

Tous les témoins auront cinq minutes pour présenter leur déclaration liminaire.

Nous allons commencer par M. Larry Law, qui représente Living Water Resorts.

Allez-y, s'il vous plaît. Vous aurez cinq minutes.

• (1640)

**M. Larry Law (fondateur et directeur général, Living Water Resorts):** Madame la présidente, monsieur le vice-président et madame la vice-présidente, mesdames et messieurs les membres du Comité permanent, je vous remercie de nous avoir invités à vous faire part de nos préoccupations. Je suis accompagné de M. Don Buckle, notre vice-président, Opérations de villégiature.

Cela fait 29 ans que je suis propriétaire de ce centre de villégiature. J'ai beaucoup investi pour l'agrandir et pour créer des emplois pour les Canadiens. Nous offrons aujourd'hui à nos invités 445 chambres dans les deux hôtels de notre centre de villégiature, en plus de beaucoup d'autres services. Notre main-d'œuvre est passée de 20 personnes à plus de 500, aujourd'hui, durant la haute saison. Nous sommes l'employeur le plus important de Collingwood.

En 2019, RH Tourisme Canada a décerné à notre centre le prix de reconnaissance pour services exceptionnels en ressources humaines. Récemment, j'ai eu l'honneur d'être décoré de l'Ordre de Collingwood, en témoignage de ma contribution continue à la collectivité.

Cela m'amène au cœur du problème: mon centre compte sur les travailleurs étrangers temporaires. Nous avons énormément de difficulté à embaucher des travailleurs canadiens locaux, et ce, malgré que nous offrons des salaires supérieurs, des avantages sociaux et d'autres incitatifs. Les Canadiens évitent les emplois de premier échelon dans l'industrie du tourisme d'accueil. Nous n'avons donc d'autre choix que d'embaucher des travailleurs étrangers temporaires pour faire le travail, même si cela nous coûte, seulement pour 20 travailleurs, 68 000 \$ de plus. L'industrie de la villégiature est tout aussi dépendante des travailleurs étrangers temporaires que l'industrie agricole, laquelle est exemptée des restrictions liées aux EIMT.

Conformément aux exigences des EIMT, les travailleurs étrangers temporaires ne peuvent pas occuper des postes faiblement rémunérés dans les secteurs de l'hébergement et de la restauration lorsque le taux de chômage dépasse 6 % dans une région. Contrairement à ces attentes, même quand le taux de chômage à Collingwood atteint 7,5 %, les Canadiens ne veulent pas de ces emplois. Nous avons maintenant encore plus de difficulté à embaucher des gens pour faire ce travail.

À titre indicatif, au même moment, au début de 2020, Emploi et Développement social Canada a adopté des mesures législatives ayant pour effet de prioriser et d'exempter des exigences minimales de recrutement les travailleurs agricoles et les travailleurs des champs; ceux-ci étaient exemptés des restrictions liées aux EIMT.

En 2021, nous aurons besoin d'embaucher 20 nouveaux travailleurs étrangers temporaires en prévision de l'achalandage estival. Sans ces travailleurs, nous serons forcés de fermer 80 chambres, ce qui veut dire que nous perdrons plus de 5 millions de dollars de nos revenus annuels et que nous devons mettre à pied plus de 100 membres de l'équipe de notre centre de villégiature, ce qui entraînera également une perte de 43 millions de dollars dans les commerces de vente au détail de la collectivité et une augmentation de notre dépendance aux subventions gouvernementales.

Dans la même veine, nous avons récemment achevé une annexe de 86 chambres de plus, au bord de l'eau, au coût de 50 millions de dollars. Nous allons être en difficulté.

Nous proposons une simple modification des exigences de 2020 relative aux emplois de premier échelon dans le secteur de l'hébergement et de la restauration. La solution que nous proposons refléterait l'exemption prioritaire accordée par le gouvernement à l'industrie de l'agriculture. Nous proposons que des exemptions soient accordées à des régions touristiques précises, y compris Collingwood, Blue Mountain et la région du Niagara, où il a été démontré qu'il est impossible d'embaucher des travailleurs canadiens locaux.

Notre solution a reçu l'appui de l'organisation Resorts of Ontario et de l'Ontario Restaurant Hotel and Motel Association. Cet amendement permettra de créer à nouveau des occasions d'emploi pour les travailleurs étrangers temporaires, de façon que les travailleurs canadiens puissent conserver leur emploi.

• (1645)

La ministre Qualtrough m'a écrit pour me dire que le ministère allait envisager de modifier les politiques si la situation changeait et si les données montraient que cela était nécessaire. Le temps est venu d'agir. Il est urgent...

**La présidente:** Je suis désolée de vous interrompre, monsieur Law.

Votre temps est écoulé. Vous pourrez en dire davantage pendant la période de questions.

La parole va maintenant à Mme Bouchard et à Mme Furbacco.

Vous aurez en tout cinq minutes pour vos deux déclarations préliminaires. Allez-y.

[Français]

**Mme Stéphanie Jeanne Bouchard (agente de développement à l'immigration, Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup):** Merci, madame la présidente.

Je remercie le Comité de nous avoir invitées aujourd'hui.

Notre organisme de développement socioéconomique est mandaté par la MRC de Rivière-du-Loup. Le développement de services en immigration est notre priorité depuis presque 20 ans. Nous accompagnons les entreprises dans l'élaboration de leurs stratégies d'ouverture à l'immigration et leurs activités de recrutement de main-d'œuvre. Les différentes ententes qui nous lient au ministère québécois de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration nous permettent de bonifier les accompagnements que nous proposons directement aux personnes immigrantes recrutées, en agissant notamment comme un organisme d'accueil et d'intégration.

Le bassin économique de notre territoire est composé d'environ 1 800 entreprises. La plupart sont des PME, mais il y a également des entreprises d'envergure internationale comptant plusieurs centaines d'employés. Le dynamisme économique de nos entreprises, la croissance de leurs emplois au cours des dernières années et celle prévue pour les années à venir démontrent le bien-fondé de l'utilisation des programmes de recrutement par l'immigration tels que le Programme des travailleurs étrangers temporaires, ou PTET, abordé aujourd'hui. D'ailleurs, nous saluons les efforts que les équipes ont pu faire à l'égard de ces programmes depuis le début de la pandémie de COVID-19.

Partant de notre expérience et de celle des entreprises accompagnées, nous vous présentons aujourd'hui quelques recommandations pour ce programme.

Notre première recommandation consiste à alléger les démarches de recrutement de travailleurs étrangers à statut temporaire, plus précisément des quatre façons suivantes.

Tout d'abord, il s'agit d'augmenter le nombre de professions ciblées dans le cadre des EIMT en traitement simplifié pour le Québec, ou, encore mieux, de redonner à la province du Québec certaines responsabilités quant à l'analyse des EIMT.

Ensuite, il faudrait proposer un système de prolongation facilitée des EIMT et des permis de travail, notamment lorsqu'il s'agit de démarches pour faire une deuxième, une troisième, voire une quatrième demande d'EIMT, afin qu'une entreprise puisse renouveler l'autorisation d'un travailleur étranger à occuper son poste actuel.

Par ailleurs, nous suggérons d'alléger certaines formalités pour que tout type de personnel, qu'il s'agisse de responsables des ressources humaines ou de directeurs de PME, puisse mieux comprendre les démarches à entreprendre.

Finalement, il s'agirait d'alléger les critères liés à la publication des offres d'emploi. Certaines entreprises ont des offres depuis des semaines, des mois, voire des années, mais elles doivent refaire une offre pour répondre aux critères précis demandés et attendre quatre semaines supplémentaires avant de pouvoir déposer l'EIMT.

Notre deuxième recommandation consiste à diminuer les délais, notamment pour les personnes immigrantes qui se trouvent encore à l'étranger. Les délais de traitement et d'émission des permis de travail ont une conséquence sur les renouvellements à effectuer. Parfois, cela mène à des conditions précaires et augmente la vulnérabilité de ces personnes.

Troisièmement, nous recommandons que la proportion de travailleurs étrangers à statut temporaire pour les postes à bas salaire soit ramenée à un seuil minimum de 20 %.

Pour la suite, je laisse la parole à ma collègue Mme Béragère Furbacco.

**Mme Béragère Furbacco (agente de développement à l'immigration, Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup):** Merci.

Notre quatrième recommandation rejoint celle de M. Larry Law. Nous souhaitons que des entreprises provenant de secteurs économiques ayant des activités à caractère saisonnier, tels que l'hébergement et la restauration, puissent avoir accès au même traitement de la main-d'œuvre que celui dont bénéficient les travailleurs agricoles saisonniers.

Cinquièmement, nous souhaitons que la période de validité des permis de travail des travailleurs étrangers temporaires puisse être d'au moins 24 mois, voire 36 mois. En effet, les permis de 12 mois, surtout pour les postes à bas salaire, engendrent souvent des problèmes de renouvellement.

Sixièmement, il serait recommandé de mieux outiller les organismes tels que les nôtres en leur donnant un accès privilégié à des interlocuteurs d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, de Service Canada ainsi que d'Emploi et Développement social Canada. Même si nous ne remplissons pas les documents pour eux ni n'offrons de services de consultation, nous nous retrouvons souvent à être les seules personnes vers qui les gens se tournent, notamment quand les délais d'attente au téléphone pour le service à la clientèle sont interminables, ou encore, comme c'est arrivé régulièrement par le passé, lorsqu'elles obtiennent des avis divergents des agents d'IRCC. Cela fragilise l'image de l'institution, d'une part, et nous oblige très souvent, d'autre part, à faire appel à notre député fédéral. Actuellement, 70 % des dossiers traités par le bureau de circonscription du député de Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup ont trait à l'immigration.

Enfin, nous souhaiterions aborder l'accès à la résidence permanente pour la rétention des personnes recrutées par l'entremise du PTET. Les problèmes de pénurie sont endémiques et se doivent d'être traités au moyen de programmes permettant la rétention à long terme, c'est-à-dire l'accès facilité à la résidence permanente pour le Québec ou le Canada.

Or les catégories d'emploi privilégiées dans les programmes de résidence permanente ne correspondent pas nécessairement aux catégories des employés recrutés par l'entremise du PTET dans nos régions.

Aussi, le niveau de français ou d'anglais requis pour obtenir la résidence permanente est bien plus élevé que celui que peuvent acquérir les travailleurs allophones, notamment dans le domaine de l'agriculture, où l'on retrouve des travailleurs à bas salaire recrutés pour 12 ou 24 mois, par exemple. Cela engendre souvent des situations où les employés vont rester plusieurs années sans pouvoir stabiliser leur situation ni même envisager le rapprochement des membres de leur famille.

Rappelons que le temps moyen de traitement d'une demande de résidence permanente pour les travailleurs qualifiés au Québec est quatre fois supérieur à celui qu'on retrouve dans les autres provinces. Le manque d'accès rapide à une immigration permanente au Québec engendre de nombreux dommages collatéraux et la précarisation. Notons notamment les implications financières et morales liées au renouvellement de permis, la pression psychologique causée par la nécessité de garder un emploi avec un permis fermé, l'impossibilité parfois d'avoir accès au système de santé...

• (1650)

[Traduction]

**La présidente:** Je suis désolée de vous interrompre, madame Furbacco, mais vous pourrez en dire davantage pendant la période de questions.

Sur ce, la parole va à notre dernier témoin, M. Alain Brebion.

Monsieur Brebion, vous avez cinq minutes pour votre déclaration préliminaire. Allez-y.

**Le greffier du Comité (M. Leif-Erik Aune):** Madame la présidente, je crois que M. Brebion s'est déconnecté pour essayer de régler un problème avec sa caméra. Il n'est plus dans la réunion Zoom présentement.

**La présidente:** Va-t-il revenir?

**Le greffier:** Oui, il vient de se connecter.

**La présidente:** Monsieur Brebion, vous pouvez commencer. Vous avez cinq minutes pour nous présenter votre déclaration préliminaire. Nous passerons ensuite à la période de questions.

Allez-y, vous avez la parole.

[Français]

**M. Alain Brebion (agent d'accueil et d'intégration, Corporation de développement économique de la MRC de Montmagny, à titre personnel):** Merci beaucoup, madame la présidente.

Je suis dans la MRC de Montmagny, au Québec, juste à côté de celle de mes collègues. Mon rôle est d'aider à l'accueil et à l'intégration des travailleurs étrangers temporaires, entre autres, dans notre région. Chez nous, cette population est essentiellement employée dans l'industrie et dans les usines. Il n'y a pas tellement de ces travailleurs dans le secteur agricole. Nous sommes en contact aussi avec ces travailleurs, avec les entreprises qui les embauchent et avec le milieu communautaire.

Laissez-moi vous décrire la situation. Notre région compte majoritairement des petites et moyennes entreprises. Il n'y a pas de très grandes entreprises. Comme dans toute notre grande région de Chaudière-Appalaches, on y retrouve le taux de chômage le plus faible de tout le Québec. Cependant, je n'ai pas fait de comparaison avec ceux du reste du Canada, mais le taux de chômage est très faible. Par ailleurs, le travail manuel est encore courant dans beaucoup de nos entreprises. Il y a encore beaucoup d'efforts à faire pour l'automatisation et la robotisation.

J'aimerais maintenant vous décrire la situation du recrutement dans notre région. Après avoir cherché à recruter sur le marché canadien de l'emploi, nos entreprises se sont heurtées aux difficultés de ce qu'on appelle la régionalisation. En effet, on remarque une concentration de la population d'immigrants dans la grande région de Montréal, la plus grande ville du Québec. Nous avons longtemps essayé de proposer des emplois à ces personnes pour les faire venir dans notre région, qui se trouve à environ trois heures de route à l'est de Montréal. Il est certain qu'en contexte de pandémie, les difficultés sont plus nombreuses et les déplacements entre régions se trouvent compliqués, mais la pandémie n'est pas la seule cause de nos difficultés.

En réalité, nous faisons maintenant face à une pénurie de main-d'œuvre qui est encore plus importante qu'avant la pandémie et qui touche maintenant plus d'entreprises dans beaucoup de secteurs, comme les commerces, les services et les restaurants, qui n'avaient pas trop ce problème avant la pandémie et qui ne faisaient pas nécessairement appel à du recrutement international. Par exemple, on a vu une chaîne renommée à la grandeur du Canada, Tim Hortons, devoir maintenant aller chercher des travailleurs à l'étranger, en particulier à Madagascar.

Pendant la pandémie, nous avons constaté la difficulté liée à l'allongement de toutes les procédures, notamment celles pour le renouvellement des permis, l'obtention d'un certificat de sélection du Québec, les demandes de résidence permanente et les EIMT. C'est aussi le point de vue des travailleurs et des entreprises que nous côtoyons assez régulièrement.

Nous avons eu la chance d'avoir des secteurs qui n'ont pas été touchés par des fermetures, sauf quelques chaînes de production. Donc, quelques travailleurs ont tout de même été mis à pied. Le travailleur mis à pied dans ces conditions a beaucoup de difficulté à trouver un autre emploi. Même si, théoriquement, il peut le faire, dans les faits on s'aperçoit que c'est extrêmement compliqué. En effet, même si un nouvel employeur était intéressé, s'il n'y a pas d'EIMT en cours, le travailleur lui-même n'aurait pas les ressources pour pouvoir attendre que l'EIMT soit effectuée.

Pendant la pandémie, nous avons eu des problèmes de ressources financières. Bien entendu, nous avons aidé au maximum nos travailleurs, qui ne maîtrisent pas toujours le français, ni l'anglais, et encore moins la langue administrative. Ils ont eu de la difficulté à obtenir des ressources financières, mais ce système, avec notre appui, a quand même bien fonctionné.

Par ailleurs, les fermetures des frontières pendant la pandémie ont créé des difficultés importantes pour les travailleurs temporaires qui devaient arriver au pays.

Toutefois, je tiens à souligner que des difficultés existaient avant la pandémie. À notre point de vue, le Programme des travailleurs étrangers temporaires manque de souplesse, aussi bien pour les entreprises que pour les travailleurs, du moins pour une grande majorité d'entre eux.

• (1655)

Par exemple, le programme rend quasi impossible le changement d'emploi pour le travailleur qui détient un permis de travail fermé, alors que cela pourrait parfois convenir à la fois à l'employeur et au travailleur. Il y a, bien entendu, la possibilité de demander un permis de travail ouvert pour les travailleurs vulnérables. Toutefois, les situations ne sont pas toujours aussi difficiles et critiques. Parfois, il s'agit simplement d'entreprises qui ont...

[Traduction]

**La présidente:** Je suis désolée de vous interrompre, monsieur Brebion, mais votre temps est écoulé.

Nous allons maintenant commencer la période de questions; vous aurez l'occasion d'en dire plus.

Commençons le premier tour de la période de questions. Les intervenants auront tous six minutes. M. Dowdall ouvre le bal.

Vous disposez de six minutes pour poser vos questions. Allez-y, je vous prie.

**M. Terry Dowdall (Simcoe—Grey, PCC):** Merci, madame la présidente.

Je veux prendre le temps de remercier tous les témoins d'aujourd'hui de leurs commentaires, et aussi de leurs recommandations qui, espérons-le, porteront leurs fruits.

J'ai beaucoup de chance, parce que le centre de villégiature Living Waters se trouve dans ma circonscription. J'ai beaucoup de chance de siéger au Comité aujourd'hui. J'aimerais dire à tous ceux qui avaient l'occasion d'y aller que c'est un centre de villégiature de calibre mondial. Comme vous l'avez clairement entendu dans le témoignage, M. Law et son entreprise ont remporté de nombreux prix. J'aimerais simplement en nommer un autre, rapidement, et féliciter M. Law. Je sais qu'il a remporté cette fin de semaine le Prix d'excellence pour l'ensemble des réalisations de l'association des entrepreneurs sino-canadiens; je vous offre mes félicitations au

nom de tout le Canada. C'est une réalisation remarquable. Félicitations.

Monsieur Law, dans votre déclaration d'ouverture, vous avez dit que le gouvernement avait pris des mesures accordant un statut prioritaire aux travailleurs étrangers temporaires de l'industrie de l'agriculture pour qu'ils puissent être embauchés sans faire l'objet d'une EIMT. Je me demandais si M. Buckle ou vous-même pouviez nous dire si une exemption similaire, au moyen d'un statut prioritaire, vous donnerait le soutien dont vous — et évidemment un certain nombre de membres de l'industrie canadienne de la villégiature — auriez besoin. Une telle exemption vous permettrait-elle d'ouvrir toutes vos chambres cet été? Nous savons que cela peut aussi avoir une incidence sur les emplois des travailleurs canadiens. Nous devons nous assurer que vous restez ouvert.

**M. Donald Buckle (directeur général et vice-président, Opérations de villégiature, Living Water Resorts):** Vous avez absolument raison, et merci de poser la question.

Il s'agit d'un dossier extrêmement urgent et crucial pour les centres de villégiature, parce que nous nous préparons pour l'été. Si nous pouvions bénéficier de l'exemption qui est accordée à l'industrie de l'agriculture... Il faudrait que ce soit la même que celle accordée à l'agriculture.

Nous savons qu'il est difficile de trouver des travailleurs dans l'industrie agricole, parce que ce n'est pas un travail facile. Il y a énormément de gens qui n'en veulent tout simplement pas. Malheureusement, nous sommes en quelque sorte dans la même catégorie, dans l'industrie hôtelière. Faire le ménage des chambres des invités, c'est un travail exigeant, et les gens ne veulent tout simplement pas occuper ce genre d'emploi, mais les travailleurs étrangers temporaires sont heureux d'être embauchés et de nous permettre d'exploiter notre entreprise. De plus, comme je l'ai dit, la situation est urgente, parce que l'été est une saison économique cruciale, et elle nous permettrait de récupérer les fonds que nous avons perdus tout le temps où nous étions fermés.

C'est le temps de l'année le plus achalandé pour nous, juillet, août, septembre, octobre. C'est notre période la plus occupée. C'est durant cette période que nous pouvons vraiment faire de l'argent, de façon à rester en activité tout le long de l'année. Vu le délai qu'il faut pour réaliser une EIMT... Encore une fois, c'est vraiment urgent, alors ce serait une solution rapide.

**M. Terry Dowdall:** J'imagine que c'est probablement impératif, pour votre organisation. Souvent, ce sont nous, les politiciens, qui prenons ces décisions, et c'est pourquoi nous devons savoir ce qui se passe sur le terrain. Nous en entendons même parler dans nos bureaux.

Pouvez-vous me donner rapidement un aperçu de ce qui se passe, concrètement, quand vous essayez de trouver des employés dans la région de Collingwood? Peut-être nous faudrait-il une approche régionale.

• (1700)

**M. Donald Buckle:** Nous avons essayé d'aborder le problème sous tous les angles, en sortant des sentiers battus, pour trouver des solutions afin de recruter des gens pour notre équipe. Nous avons d'abord utilisé LinkedIn et Indeed, nous avons publié des annonces et participé aux salons de l'emploi. Nous travaillons avec les collègues et aussi avec Service Ontario. Nous offrons des programmes d'orientation. J'ai essayé d'aller chercher des gens à l'extérieur de la région de Collingwood. Nous sommes prêts à faire venir les gens en autobus jusqu'au centre de villégiature pour recruter des employés. J'ai fait venir des gens par autobus de Barrie, à une heure du centre.

Comme je l'ai dit, nous avons plein de solutions novatrices. Nous avons travaillé avec des agences. Nous avons fait tout ce que nous pouvions faire pour trouver des employés. Si je participe à un salon de l'emploi, je m'estime chanceux si dix personnes viennent me voir, et sur ces dix personnes, je vais être chanceux si deux se présentent à une entrevue. Je le redis, mais quand ces gens comprennent quel est le travail... C'est un travail exigeant, et c'est pourquoi nous sommes en situation de crise aujourd'hui.

**M. Terry Dowdall:** Monsieur Buckle, j'ai une autre question. Je sais que, quand de nouvelles politiques entrent en vigueur, cela a une incidence sur des entreprises. Je me demandais simplement quelque chose; dans votre rôle de directeur général et vice-président, Opérations de villégiature, j'imagine qu'Emploi et Développement social Canada a communiqué avec vous et a mené des consultations exhaustives, avant de modifier les politiques et de fixer à 6 % le taux de chômage maximal dans les régions, et certainement dans la nôtre. Je sais que c'est partout pareil dans notre région. C'est le principal problème. Je me demandais simplement où seraient embauchés ces travailleurs étrangers temporaires.

Pouvez-vous nous résumer les consultations auxquelles vous avez participé avec le gouvernement?

**M. Donald Buckle:** En tant que plus grand employeur de la région, je n'ai participé à aucune consultation. Personne n'a communiqué avec moi pour me demander quelle serait l'incidence sur notre entreprise si le taux de chômage maximum était fixé à 6 %. Il n'y a eu aucune discussion. Je suis aussi membre de l'ORHMA, la Ontario Restaurant Hotel and Motel Association, et, quand je siégeais au conseil d'administration, je n'ai participé à aucune consultation directe dans la région.

**M. Terry Dowdall:** Il ne me reste pas beaucoup de temps, mais j'aimerais seulement savoir ce que cette décision suppose.

Je sais que M. Law a offert un résumé, au début si, concrètement, la ville de Collingwood ne peut pas faire venir de travailleurs étrangers temporaires, mais qu'est-ce que cela veut dire sur le terrain pour tous les gens qui vivent dans la région actuellement et qui travaillent près du centre de villégiature ou qui vivent à Collingwood?

**M. Donald Buckle:** Collingwood est une destination. Nous dépendons des visiteurs qui viennent visiter la région. C'est ainsi qu'on soutient les entreprises locales et l'assiette fiscale de Collingwood. Cela vaut aussi pour nos régions jumelles avoisinantes, comme le centre de villégiature Blue Mountain, qui se trouve juste à côté de nous.

Par exemple, l'été dernier, le centre Blue Mountain n'a pu ouvrir que 50 % de ses chambres, ce qui représente une énorme perte touristique pour la région. Les gens que nous ne pouvons pas héberger ne dépenseront pas tout cet argent, qui aide l'économie locale. Les

entreprises familiales du coin en dépendent énormément. Encore une fois, la majeure partie des recettes sont générées en juin, juillet, août, septembre et octobre. C'est durant cette période que les gens gagnent l'argent qui les aide à survivre.

**La présidente:** Je suis désolée de vous interrompre, monsieur Buckle, mais votre temps est écoulé.

**M. Donald Buckle:** Mes excuses.

**M. Terry Dowdall:** Merci beaucoup.

**La présidente:** Ce n'est pas grave.

La parole est maintenant à Mme Dhillon.

Madame Dhillon, vous avez six minutes pour poser vos questions. Allez-y, s'il-vous-plaît.

[Français]

**Mme Anju Dhillon (Dorval—Lachine—LaSalle, Lib.):** Merci, madame la présidente.

Je remercie les témoins.

Ma première question s'adresse à M. Brebion.

Au Québec, les besoins en matière de travailleurs qualifiés sont beaucoup plus élevés que les seuils d'immigration alloués par cette province dans cette catégorie.

Croyez-vous qu'une augmentation des cibles établies par le Québec pourrait avoir un effet positif sur les délais et favoriser la rétention à long terme de la main-d'œuvre?

**M. Alain Brebion:** Je vous remercie de la question, madame Dhillon.

Ce qui est complexe, quand on parle de l'ensemble du Canada, c'est qu'il y a au niveau provincial des quotas d'immigration qui incluent plusieurs populations. À l'heure actuelle, le Programme des travailleurs qualifiés se trouve malheureusement dans une phase de mutation, pour diverses raisons, notamment des raisons associées à la gestion même du système.

Nous constatons que le Programme des travailleurs qualifiés ne donne pas suffisamment de résultats pour que l'on puisse accueillir le nombre de travailleurs dont nous avons besoin. Par conséquent, le système est souvent contourné, en quelque sorte, par les gens qui veulent vraiment venir au pays. Par exemple, ils peuvent passer par les programmes de mobilité internationale, qui leur permettent d'entrer sur le territoire et d'obtenir, quoique un peu plus lentement, la résidence permanente. C'est également le cas pour les travailleurs temporaires, qui peuvent bénéficier d'un programme du Québec qui s'intitule le Programme de l'expérience québécoise. Celui-ci a également été réformé et les conditions sont un peu plus difficiles qu'auparavant. Néanmoins, le programme existe et certains travailleurs peuvent encore en bénéficier.

Vous avez raison de soulever la question. Nous traversons présentement une phase un peu complexe. Même si, pendant quelques années, il y a eu des raisons conjoncturelles liées aux quotas d'immigration, il y a également des raisons structurelles. Tout cela fait que la pénurie de main-d'œuvre se résorbe difficilement, même si on augmente — et nous devons sans doute le faire — le nombre de travailleurs temporaires.

• (1705)

**Mme Anju Dhillon:** Merci beaucoup, monsieur Brebion.

Mes prochaines questions s'adressent à Mme Furbacco et à Mme Bouchard. S'il me reste suffisamment de temps, je reviendrai à M. Brebion.

Je ne sais pas si vous le saviez, mais le premier ministre du Québec, M. Legault, vient de donner devant le Conseil du patronat du Québec une conférence virtuelle traitant de l'immigration massive. M. Legault a dit que les besoins en matière d'emploi dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire pourraient être comblés adéquatement, à court et à moyen terme, sans qu'il soit nécessaire de recourir à l'immigration. Partagez-vous cet avis?

Que pensez-vous de ces propos, dans le contexte de la pénurie de main-d'œuvre à laquelle vous faites face présentement?

**Mme Stéphanie Jeanne Bouchard:** J'avoue d'entrée de jeu ne pas avoir eu l'occasion d'écouter très attentivement ces allocutions et d'y réfléchir. Cependant, nous avons bien vu qu'il y avait une volonté d'accueillir beaucoup d'immigrants dans le secteur des technologies, entre autres. Or, le fait de faire venir uniquement des gens dont le dossier scolaire répond à des exigences très élevées cadre difficilement avec les besoins en main-d'œuvre du Québec. Il est évident qu'il faudra mieux tenir compte de la réalité sur le terrain.

Il faut aussi concevoir l'immigration au-delà du cadre économique. On en a fait une gestion administrative pendant plusieurs années, mais il faut assurément passer à une gestion plus humaine. J'ai croisé des centaines de personnes d'ailleurs aux parcours totalement différents. Il ne s'agit pas uniquement d'accueillir des travailleurs; nous accueillons aussi des êtres humains et des familles aux compositions, parcours et bagages différents. Le rayonnement de tous ces gens au sein de nos communautés dépasse largement la dimension économique.

Je vais m'arrêter ici pour laisser Mme Furbacco ajouter ses commentaires.

**Mme Bérangère Furbacco:** Effectivement, l'apport des personnes immigrantes à nos municipalités dépasse largement le cadre économique. Les retombées de l'installation de ces travailleurs et de leur famille dans nos milieux de vie sont tangibles. C'est un avantage certain pour la pérennité de nos systèmes scolaires et pour le maintien de nos services, qu'il s'agisse des services alimentaires, des services bancaires ou encore des services offerts à notre population vieillissante. Il faut noter qu'environ 30 % des habitants de notre MRC sont âgés de plus de 65 ans. Nos municipalités rurales doivent pouvoir accueillir des personnes qui combleront différents types de besoins.

Je me permettrai de faire un commentaire personnel: je fais moi-même partie des candidats qui n'auraient peut-être pas été retenus si les critères avaient été différents.

En ce moment, énormément de personnes attendent que leur dossier soit traité. Comme cela a été mentionné, je pense que les ministères du Québec et du fédéral devraient se parler davantage, afin que nous puissions trouver des solutions adéquates pour aider les personnes en attente à obtenir leur résidence permanente plus rapidement et pour régler la pénurie de main-d'œuvre dans nos régions.

**Mme Anju Dhillon:** Monsieur Brebion, avez-vous quelque chose à ajouter?

**M. Alain Brebion:** Je souscris entièrement à ce que vient de dire Mme Furbacco...

[Traduction]

**La présidente:** Je suis désolée de vous interrompre, monsieur Brebion, mais le temps de Mme Dhillon est écoulé.

La parole va maintenant à Mme Normandin.

Madame Normandin, vous avez six minutes. Allez-y, s'il-vous-plaît..

[Français]

**Mme Christine Normandin:** Merci beaucoup, madame la présidente.

Chers témoins, je vous remercie de votre présence et des commentaires que vous avez faits aujourd'hui. Je vous remercie aussi des recommandations très précises que vous avez soumises. Je vais parler de certaines d'entre elles.

Mesdames Furbacco et Bouchard, vous parliez de la simplification des EIMT et de la possibilité d'en déléguer la responsabilité au gouvernement du Québec, afin d'éviter que le traitement des EIMT se fasse en double.

Pensez-vous qu'une approche gérée uniquement par Québec permettrait de mieux répondre à certaines réalités régionales du Québec? On peut penser à certains secteurs de main-d'œuvre propres au Québec et à certaines régions où les taux de chômage sont généralement moins élevés qu'ailleurs.

• (1710)

**Mme Stéphanie Jeanne Bouchard:** On a assurément déjà eu la volonté de recourir à des listes régionales. Bien entendu, la présence des trois joueurs que sont les deux paliers de gouvernement ainsi qu'Emploi et Développement social Canada décuple la complexité du processus. On étudie donc la possibilité de rapatrier certaines responsabilités au Québec. Cela permettrait d'être très en lien avec les besoins des régions, d'avoir recours aux listes de Services Québec, qui sont très à jour, et d'être à l'écoute des besoins des entreprises, puisque les réalités régionales font qu'il y a des disparités sur le terrain.

Nous avons mis en œuvre une stratégie de sensibilisation au processus d'immigration et à ses différentes modalités auprès de 150 entreprises de notre MRC. Parmi ces 150 entreprises, 40 envisageaient la possibilité de faire appel à des gens issus de l'immigration à moyen terme. Or, en raison de la complexité des différents systèmes, seulement cinq, six ou sept entreprises étaient prêtes à s'atteler à la tâche pour remplir les formalités.

Un référent québécois permettrait peut-être de démystifier la lourdeur et la complexité de ce processus.

Comme je le disais tantôt, 90 % des 1 800 entreprises se trouvant sur notre territoire sont des PME. Les EIMT et toutes les autres démarches incombent donc aux directions d'usine. Ce sont les contremaîtres qui doivent remplir cette paperasse, et non les ressources humaines. Un tel changement pourrait simplifier le processus.

**Mme Christine Normandin:** Je vous remercie.

Mesdames, j'aimerais vous poser une autre question, à laquelle M. Brebion pourrait répondre également.

J'aimerais savoir ce que vous pensez de la possibilité d'avoir des permis de travail sectoriels, donc par type de métier, ou même régionaux, pour les régions où la pénurie de main-d'œuvre est recon nue. Cela pourrait faciliter l'exode des gens nouvellement issus de l'immigration et les inciter à quitter Montréal pour aller vers les régions.

**M. Alain Brebion:** Je suis absolument d'accord sur cette proposition. En fait, je proposerais même un permis de travail à la fois sectoriel et régional, car on s'aperçoit qu'il serait très intéressant que les permis de travail fermés permettent aux travailleurs de changer d'emploi dans un secteur donné ou dans le cadre de la profession qui a été déterminée. Le système actuel manque énormément de souplesse, et, la plupart du temps, les entreprises en subissent autant les conséquences que les travailleurs.

Certaines entreprises demandent souvent qu'on crée un tel système, notamment pour leur permettre de gérer les pics de production. On sait que ces travailleurs ont besoin de gagner un revenu et qu'ils doivent souvent faire des heures supplémentaires pour atteindre un niveau de vie suffisant. On les autorise à travailler pour un seul employeur, ce qui peut les bloquer, car ils pourraient parfois travailler pour deux employeurs, selon un accord convenu, sans pour autant devoir travailler 200 heures par semaine. Ce serait une possibilité à envisager pour accorder plus de souplesse aux employeurs et aux employés.

Comme vous le dites, il faudrait que l'employé ne soit plus rattaché à une seule entreprise, mais plutôt à un secteur. Il faudrait résoudre les problèmes d'investissements relatifs aux coûts du voyage, entre autres. Toutefois, ces questions pourraient être réglées par les employeurs, ou même en concertation avec le travailleur.

**Mme Christine Normandin:** Madame Bouchard, voulez-vous ajouter quelque chose?

**Mme Stéphanie Jeanne Bouchard:** Je peux témoigner de l'enthousiasme de certaines entreprises à l'idée de pouvoir se partager de la main-d'œuvre. Certaines n'ont pas l'occasion de faire des demandes d'EIMT, car leurs employés reçoivent de l'assurance-emploi pendant quelques mois à certaines périodes, alors que d'autres pourraient bénéficier des gens liés à des EIMT. Les entreprises en hôtellerie, dans notre milieu, ont déjà tenu des pourparlers visant le partage d'un certain bassin de candidats potentiels. Je pense que ce serait intéressant.

**Mme Christine Normandin:** Merci beaucoup.

Vous avez parlé d'aide à la compréhension des programmes. Effectivement, les députés reçoivent beaucoup de demandes de cet ordre à leurs bureaux. J'ai sondé mes collègues, et au moins 40 % des dossiers qu'ils traitent sont liés à l'immigration. Parfois, ce pourcentage grimpe même jusqu'à 80 %. Même nous, parfois, avons de la difficulté à obtenir l'information.

Si l'on mettait sur pied une ligne d'assistance réservée aux entreprises, serait-il plus important pour vous d'avoir au bout du fil un préposé donnant de l'information générale ou un agent ayant accès aux dossiers et pouvant aider à régler des problèmes particuliers en fonction des dossiers?

Je m'adresse à Mme Furbacco.

**Mme Bérange Furbacco:** Il serait très intéressant d'avoir accès à des gens qui comprennent les dossiers que traitent les entreprises ou parfois les employés aussi. Comme je le disais, nous avons parfois eu affaire à des préposés qui n'avaient pas accès aux

dossiers, et les réponses ne concordaient pas à ce que nous avions lu. Nous pouvions appeler jusqu'à deux ou trois fois sans avoir de réponses identiques de la part des préposés. Cela faciliterait beaucoup les choses si nous avions des interlocuteurs privilégiés, qui seraient très au fait des dossiers et qui seraient là non seulement pour aiguiller, mais aussi pour rassurer les entreprises et les employés dans leur processus. On sait que les entreprises et les candidats à l'étranger qui travaillent sur ces dossiers peuvent attendre huit, neuf, parfois 14 mois avant que ceux-ci puissent arriver sur le territoire...

• (1715)

[Traduction]

**La présidente:** Je suis désolée de vous interrompre, madame Furbacco, mais le temps de Mme Normandin est écoulé.

La parole va maintenant à Mme Kwan.

Madame Kwan, allez-y. Vous avez six minutes.

**Mme Jenny Kwan:** Merci beaucoup, madame la présidente.

Je remercie tous les témoins de nous avoir présenté leurs exposés.

Pratiquement tous les employeurs et les représentants de l'industrie de notre dernier groupe de témoins ont soulevé des préoccupations quant aux exigences linguistiques et scolaires. Ils ont dit qu'elles sont incohérentes avec les besoins de leurs employés, qui veulent accéder à la résidence permanente. Je me demandais si c'était une préoccupation de votre côté aussi.

Je pose la question à tous les témoins. Peut-être que M. Law pourrait commencer.

**M. Larry Law:** Je crois qu'il est très important d'avoir de bonnes intentions, mais, en même temps, les consultations sont très importantes si on veut comprendre les entreprises d'une région particulière ou d'une industrie particulière. Ce serait la meilleure chose à faire.

**Mme Jenny Kwan:** Les autres témoins ont-ils des commentaires à faire sur ma question à propos des exigences linguistiques? Dans le cas contraire, je vais poser une autre question.

Allez-y, madame Furbacco.

[Français]

**Mme Bérange Furbacco:** Pour compléter ce que d'autres groupes de témoins auraient pu dire, j'aimerais préciser que nous avons de nombreux employés qui, dès leur arrivée, peuvent travailler sans difficulté dans différentes langues. En revanche, le niveau de langue requis, qui est de 7 sur 8 dans le cas du Québec, ne facilite pas l'accès à la résidence permanente. Cela met souvent un frein à la stabilisation de la situation des personnes et de leur famille, car elles doivent renouveler deux, trois ou quatre fois leurs permis.

Il serait vraiment intéressant de se pencher sur les critères de langue, étant donné que certaines de ces personnes parlent déjà trois ou quatre langues et arrivent très bien à se débrouiller dans leur vie quotidienne.

**M. Alain Brebion:** Je veux juste renchérir sur ce que vient de dire Mme Furbacco.

On sait qu'en ce qui concerne la sélection du Québec en vue de l'obtention de la résidence permanente, le niveau de français exigé est très élevé. Même certains candidats de langue maternelle française ont échoué à l'examen et n'ont donc pas pu le justifier. C'est un point important.

Cela dit, il faut bien comprendre que, contrairement à d'autres provinces canadiennes, le souci n'est pas seulement que les candidats puissent communiquer au travail ou ailleurs, mais également qu'ils puissent s'intégrer à la société québécoise, s'identifier à la population et s'en faire accepter. Le problème linguistique est très complexe, vous le savez.

Pour l'instant, il est certain que le niveau exigé, surtout dans le cas des travailleurs temporaires, est trop élevé pour faciliter leurs démarches vers l'obtention de la résidence permanente.

[Traduction]

**Mme Jenny Kwan:** Merci beaucoup. C'est exactement ce que nous disent constamment de nombreux représentants et travailleurs de l'industrie.

Dans un autre ordre d'idées, en ce qui concerne les résidents permanents, nous sommes dépendants du Programme des travailleurs étrangers temporaires; nous en avons grandement besoin. Clairement, il y a une pénurie de travailleurs. À votre avis, le gouvernement devrait-il donner un accès au statut de résident permanent dès le départ, afin que nous puissions concrètement augmenter le nombre de travailleurs, globalement, dans les secteurs respectifs et ne pas dépendre aussi largement du volet des travailleurs temporaires?

Quelqu'un veut-il répondre à la question?

Allez-y, monsieur Buckle.

**M. Donald Buckle:** Je serais très en faveur de donner aux travailleurs étrangers temporaires un accès au statut de résident permanent; par exemple, dans un volet pour les emplois à faible revenu, parce que c'est ce genre d'emploi que nous essayons activement de combler. Si les travailleurs pouvaient occuper ces emplois pour obtenir la résidence permanente, je crois que cela nous aiderait à réduire le nombre de travailleurs étrangers temporaires dont nous avons besoin.

Par exemple, nous avons eu un groupe du Mexique. Malheureusement, ce groupe faisait partie d'un réseau de traite de personnes, et nous avons aidé à les secourir avec l'aide des autorités locales, la Police provinciale de l'Ontario. Ils étaient à ce moment-là des travailleurs temporaires, et nous les avons accueillis, nous leur avons trouvé un logement et nous avons hébergé environ 45 personnes. Nous leur avons donné des emplois immédiatement. Leurs compétences linguistiques étaient loin d'être au point; elles n'étaient pas très bonnes. Nous avons une communauté hispanophone très solide, ici à Collingwood. Un club espagnol les a aidés, en fait, et le gestionnaire de mon centre de villégiature leur a donné des cours d'anglais langue seconde pour essayer de les aider, parce qu'ils ont justement demandé d'accéder à la résidence permanente. Honnêtement, ces gens sont maintenant chez eux, dans notre région. Ils font vraiment partie de notre collectivité.

• (1720)

**Mme Jenny Kwan:** Le Canada avait auparavant un volet d'immigration ciblant les travailleurs hautement qualifiés, moyennement qualifiés et peu qualifiés, donc l'éventail complet de travailleurs dont nous avons besoin pour répondre aux besoins du

marché du travail canadien. Seriez-vous favorable à ce que le Canada rétablisse ce genre de volet d'immigration?

Quelqu'un aimerait-il répondre à la question? Non...? D'accord...

**La présidente:** Il vous reste 15 secondes, madame Kwan.

**Mme Jenny Kwan:** J'aimerais simplement dire que beaucoup d'autres employeurs, dans les groupes de témoins précédents, ont justement dit qu'ils étaient favorables à ce volet d'immigration. Merci.

**La présidente:** Merci, madame Kwan.

Voilà qui met fin au premier tour de la période de questions. Au deuxième tour, chaque partie disposera de deux minutes, après quoi la séance prendra fin.

Nous allons commencer par M. Hallan. Vous avez deux minutes pour poser vos questions.

**M. Jasraj Singh Hallan (Calgary Forest Lawn, PCC):** Merci, madame la présidente, et merci à tous les témoins.

J'aimerais féliciter M. Law de sa brillante carrière, parce que, au bout du compte, cela avantage aussi le Canada.

Monsieur Law, en tant qu'ancien intervenant de l'industrie de la construction et en tant que propriétaire d'une petite entreprise, quels sont, selon vous, les obstacles administratifs et comment pouvons-nous les éliminer afin que les employeurs comme vous puissent réussir? Comment pouvons-nous vous aider à réussir au Canada?

**M. Larry Law:** Merci beaucoup de la question.

Je crois que la communication avec le gouvernement, surtout l'administration locale, s'il s'agit d'obstacles locaux... S'il y a des obstacles à cause de gouvernements étrangers, les divers échelons du gouvernement devraient quand même poursuivre leurs consultations. Comme vous le savez, dans le domaine de la construction, il y a une énorme pénurie également. Pourquoi donc ne pas collaborer de façon constructive avec les écoles de métiers et les autres choses du genre, de façon globale, au chapitre de l'éducation et aussi pour importer des professionnels et des gens de métier de l'étranger? Personne ne semble faire cela.

Plus je veux faire quelque chose ici, honnêtement, plus j'ai l'impression d'avoir besoin du pouvoir du gouvernement. Il faut donc qu'il soit à l'écoute et qu'il agisse en leader. Le gouvernement doit comprendre les besoins afin de pouvoir prendre des mesures pour y répondre. Il faut aussi que les choses soient faites en temps opportun. Tout cela est très frustrant. En tant qu'entrepreneurs, nous voulons simplement faire notre travail, mais il y a toutes ces politiques et d'autres choses dont je ne connais rien... J'essaie simplement de m'exprimer sincèrement. Il faut agir en temps opportun, être à l'écoute et aussi communiquer; il faut être prêt à faire le travail: il faut moins de politiques, et plus de travail proprement dit.

**M. Jasraj Singh Hallan:** Merci beaucoup. J'ai été très déçu d'entendre que le gouvernement n'avait pas consulté votre entreprise, qui est le plus grand employeur de la région. J'espère que le gouvernement sera davantage à l'écoute dans l'avenir, et qu'il vous consultera, dorénavant. Je crois que c'est très important.

Quelqu'un aimerait-il faire des commentaires sur les obstacles administratifs? Je sais que vous savez beaucoup de choses là-dessus.

**La présidente:** Je suis désolée de vous interrompre, monsieur Hallan, mais votre temps est écoulé.

Si les témoins ont quelque chose à dire là-dessus, ils peuvent toujours nous envoyer leurs observations écrites. Nous ne manquerons pas de les prendre en considération.

La parole va maintenant à M. Sidhu.

Monsieur Sidhu, vous avez deux minutes pour poser vos questions. Allez-y, je vous prie.

**M. Maninder Sidhu (Brampton-Est, Lib.):** Merci, madame la présidente, et merci aux témoins d'être avec nous aujourd'hui.

Je sais que le ministre Mendicino travaille extrêmement fort. Il consulte toujours les intervenants d'un bout à l'autre du pays. Je voulais prendre le temps de le remercier. Je me rappelle que, peu de temps après les élections, il s'est rendu à Brampton pour y rencontrer des intervenants clés et écouter leurs conseils. Je remercie le ministre d'être si proactif.

Ma question s'adresse à Mme Bouchard ou à Mme Furbacco.

La durée d'emploi maximale pour les travailleurs étrangers temporaires dans le volet à bas salaire est passée d'un an à deux ans. Les employeurs de vos municipalités ont-ils tiré parti de ce changement? Est-ce que cela a été utile de pouvoir garder à plus long terme les travailleurs étrangers temporaires, pour éviter d'avoir à former ou orienter des nouveaux employés en plus des travailleurs saisonniers?

• (1725)

[Français]

**Mme Stéphanie Jeanne Bouchard:** Pour certaines entreprises de transformation alimentaire, cela a assurément été profitable. Comme je le mentionnais tout à l'heure, quelques entreprises internationales utilisent les différents programmes, mais, dans notre milieu, ce sont surtout les petites entreprises et les industries de transformation alimentaire qui utilisent le PTET. Pour l'instant, peu d'entreprises ont pu bénéficier de la nouvelle mesure, mais c'est assurément un pas dans la bonne direction. Nous avons vu beaucoup d'EIMT et de permis d'un an. Il est arrivé que, deux ou trois mois après l'arrivée de la personne, nous ayons déjà à entamer de nouvelles démarches. Cette mesure va donc sûrement donner un coup de pouce supplémentaire à nos entreprises.

[Traduction]

**M. Maninder Sidhu:** Merci.

Madame la présidente, je crois qu'il me reste 10 secondes.

Je vais donc en profiter pour vous remercier tous et toutes de vos commentaires. Nous avons eu une réunion très importante. Merci encore une fois d'être parmi nous.

**La présidente:** Merci, monsieur Sidhu.

La parole va maintenant à Mme Normandin.

Madame Normandin, vous avez deux minutes pour poser vos questions. Allez-y, je vous prie.

[Français]

**Mme Christine Normandin:** Merci beaucoup.

J'en profite également pour remercier les témoins.

Je voulais poser une question un peu dans le même ordre d'idées.

La durée des permis de travail et des EIMT serait-elle prolongée pour tout le monde, vu que, année après année, ce sont générale-

ment les mêmes employeurs qui font les demandes et les mêmes employés qui reviennent?

Vous avez aussi parlé de faciliter les renouvellements pour les employeurs de confiance, par exemple. Qu'est-ce que vous vouliez dire par là?

**Mme Stéphanie Jeanne Bouchard:** Je parlais des entreprises où les employés ne sont pas en mesure de répondre aux critères de français du gouvernement québécois pour être sélectionnés.

Je crois que le groupe de témoins précédent incluait des représentantes de l'entreprise Aliments Asta, située à Saint-Alexandre-de-Kamouraska. Celle-ci embauche plusieurs travailleurs des Philippines, qui sont constamment en renouvellement depuis quatre, cinq ou six ans. Il faut bien sûr faciliter les processus pour de tels employeurs, qui ont systématiquement besoin de faire appel au PTET, ou prendre en considération que telle personne travaille au sein de l'entreprise depuis quatre ou cinq ans.

Nous travaillons fort pour consolider les outils auxquels les personnes peuvent accéder afin qu'elles puissent atteindre certains seuils sur le plan du français. Même dans le domaine de la transformation alimentaire, elles sont admissibles ou non selon les codes de la Classification nationale des professions. Donc, elles peuvent rester longtemps en lien avec l'entreprise.

Il serait certainement intéressant de prendre en compte le fait qu'une EIMT a déjà été effectuée pour la personne en question et de le considérer au cours des analyses ultérieures.

**Mme Christine Normandin:** C'est parfait. Je vous remercie beaucoup.

Je ne crois pas avoir le temps de poser une autre question.

[Traduction]

**La présidente:** Madame Normandin, il vous reste 15 secondes.

[Français]

**Mme Christine Normandin:** J'aurais le temps de poser une question, mais pas d'obtenir la réponse.

Merci, madame la présidente.

[Traduction]

**La présidente:** Merci.

La parole va maintenant à Mme Kwan.

Vous avez deux minutes, puis ce sera tout pour ce groupe de témoins. Allez-y, madame Kwan.

**Mme Jenny Kwan:** Merci beaucoup, madame la présidente.

J'ai une petite question à poser.

Le ministre a annoncé 90 000 places pour les travailleurs étrangers temporaires. Je me demandais si vous aviez des commentaires à faire là-dessus. Est-ce suffisant pour répondre aux besoins de vos industries?

Je pose la question à tout le monde. Pour répondre, vous n'avez qu'à lever la main.

On dirait que personne n'a de commentaire à faire là-dessus.

Peut-être pourrais-je vous poser une question, madame la présidente. Lors de la dernière séance du Comité, j'ai demandé si le rapport de notre étude sur Hong Kong serait prêt pour vendredi, afin que nous puissions nous en occuper la semaine suivante. Je me demandais si nous avions obtenu une réponse.

**La présidente:** Merci de le demander, madame Kwan. J'ai vérifié auprès des analystes et du greffier, et le Bureau de la traduction ne nous aura pas remis le rapport d'ici vendredi. Au plus tôt, nous l'aurons le 14. J'aviserais le Comité si nous l'obtenons avant, mais, selon la date qu'on m'a donnée, le Bureau de la traduction va nous le remettre le 14 mai.

**Mme Jenny Kwan:** Je vois. Dans ce cas, le Comité ne pourra pas étudier le rapport avant le 26 mai au plus tôt, n'est-ce pas?

• (1730)

**La présidente:** Oui. J'ai préparé un calendrier, et j'ai essayé d'organiser les travaux du Comité... Le greffier va vous envoyer le calendrier. Une fois que nous aurons le rapport, nous pourrons décider du calendrier qui convient le mieux pour les prochaines séances du Comité, et nous nous assurerons d'étudier l'ébauche du rapport.

**Mme Jenny Kwan:** Merci.

J'insisterais pour que vous essayiez d'obtenir le rapport aussitôt que possible, parce que la situation à Hong Kong est urgente. Littéralement, chaque jour...

**La présidente:** Monsieur le greffier, savez-vous s'il y a une date à laquelle nous pensons pouvoir étudier l'ébauche du rapport de l'étude sur Hong Kong? Si vous pouviez en informer les membres du Comité...

**Le greffier:** Après le 14, la prochaine séance est le mercredi 26 mai. Le lundi 24 mai n'est pas un jour de séance. Mme Kwan a raison. La seule façon pour le Comité d'étudier le rapport plus tôt serait de se réunir en dehors de la période de réunion habituelle.

**Mme Jenny Kwan:** Cela serait-il possible, madame la présidente?

**La présidente:** Je vais devoir étudier la question et vérifier s'il y a des disponibilités. Je vais vérifier le calendrier avec le greffier. J'aviserais les membres du Comité à la prochaine réunion.

**Mme Jenny Kwan:** Merci beaucoup.

**La présidente:** Voilà qui met fin à la séance d'aujourd'hui.

Au nom de tous les membres du Comité, je tiens à remercier tous les témoins. Vos témoignages nous seront très utiles dans le cadre de notre étude. Merci. Nous avons eu une excellente réunion. Si vous souhaitez apporter des précisions, ou s'il y a quoi que soit que vous n'avez pas pu dire, faute de temps, vous pouvez toujours nous envoyer des observations par écrit.

Sur ce, merci à tous et à toutes. La séance est levée.

---







Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

---

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :  
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

---

### SPEAKER'S PERMISSION

---

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>